

Au niveau de l'exploitation, cela se traduit par 10 unités de traitement et des ouvrages supplémentaires sur le réseau de collecte tel que :

- Déversoirs d'orage.
- Postes de refoulement,
- Dessableurs.

Un service qui a donc pris de l'ampleur depuis 2006 et qui se traduit par :

- 300 km de réseau (unitaire, séparatif, sous pression.)
- 97 déversoirs d'orage.
- 10 dessableurs.
- 19 postes de refoulement.
- 6 bassins d'orage
- 5 lagunes.
- 2 filtres vertical planté.
- 3 stations d'épuration type boues activées.

Le service assainissement collectif assure en régie le bon fonctionnement de l'assainissement de l'ensemble de ces communes aussi bien au niveau des ouvrages de traitement que des réseaux de transport des eaux usées.

Il y a juste une particularité sur Saint-Avold, l'exploitation a été déléguée à la Régie Municipale de Saint-Avold, Energis pour l'année 2020.

ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE GUESSLING-HEMERING, LELLING, LANING, LIXING-LES-SAINT-AVOLD, MAXSTADT, BIDING, VAHL-EBERSING ET GROSTENQUIN

La gestion de l'assainissement est assurée par le service assainissement de la Communauté d'agglomération composé d'un responsable de service, d'un technicien de terrain.

Nature du service rendu	Descriptif
Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations Garant du bon fonctionnement technique et de l'entretien
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, traitement des doléances clients Gestion des branchements neufs
Entretien	Des collecteurs (curage préventif), des ouvrages sur le réseau (déversoirs d'orage, dessableurs, poste de refoulement) des équipements électromécaniques, des installations de télésurveillance, des installations électriques, des lagunes et de la station d'épuration
Renouvellement	Des équipements électromécaniques, des installations de télésurveillance, des installations électriques
Prestations particulières	Curage des conduites quand obstruction, nettoyage des déversoirs d'orage, bassins d'orage

GUESSLING-HEMERING ET LELLING

Les communes de Guessling-Hemering et Lelling comptent respectivement 934 et 484 habitants, soit un total de 1.418 habitants.

Ces deux communes sont assainies au moyen d'un lagunage naturel, qui se trouve dans le prolongement de la rue des cigognes sur le ban communal de Guessling-Hemering

Les usagers et les volumes consommés

L'ensemble de la population des communes de Guessling Hemering (sauf la zone des étangs) et de Lelling (sauf 5 habitations) est raccordé au réseau de collecte et donc à l'unité de traitement.

GUESSLING HEMERING	Habitants	Habitants raccordés	Compteurs	Volumes consommés m ³	Nombre d'autorisation de déversement
2016	935	935	372	26.978	0
2017	935	935	385	31.962	0
2018	928	928	379	40.847	0
2019	932	932	396	31.298	0
2020	934	934	385	33.917	0

LELLING	Habitants	Habitants raccordés	Compteurs	Volumes consommés m ³	Nombre d'autorisation de déversement
2016	506	491	176	14.276	0
2017	492	477	179	16.635	0
2018	490	475	185	16.511	0
2019	484	469	185	16.706	0
2020	484	469	186	17.379	0

Aucune industrie n'est recensée sur les deux communes.

Le réseau de collecte des eaux usées

Le réseau d'assainissement sur l'ensemble des deux communes est majoritairement unitaire (+ de 70 %) sauf sur les lotissements où les réseaux sont de type séparatif.

Ouvrages	GUESSLING HEMERING	LELLING
Réseau unitaire	7 815 mL	3 145 mL
Réseau séparatif	1 130 mL	1 220 mL
Réseau sous pression	1 296 mL	2 300 mL
Déversoir d'orage	11	5
Poste de refoulement	2	3
Dessableur	1	2

GUESSLING-HEMERING	DO N°1	Intersection de la route de Viller et la route des trois jardins – Débit : 24 l/s – Régulateur de débit
	DO N°2	Route de Viller – à une trentaine de mètres de la rue des trois jardins côté gauche (en allant sur Viller) – Débit : 13 l/s – conservé 19 l/s – avec ouverture sur radier
	DO N°3	Rue des trois jardins dans le virage (intersection avec la rue du Gangoulf) Débit : 5 l/s – Régulateur de débit
	DO N°4	Rue de Gangoulf en face du n°15 (près de la fontaine) – Débit : 34 l/s - Régulateur de débit
	DO N°5	Derrière l'église dans l'allée du cimetière – Débit : 31 l/s – Ouverture sur radier
	DO N°6	Derrière la salle des fêtes – près du terrain de foot – Débit : 23,5 l/s – Ouverture sur radier
	DO N°7	Au bout de la rue de la forêt - -Débit : 17 l/s – régulateur de débit
	DO N°8	23 rue du Bourg – dans le jardin de Monsieur DECKER – Débit : 36 l/s – Régulateur de débit
	DO N°9	En bordure de la RD n°79 côté droit vers Grostenquin après le transformateur EDF Débit : 23 l/s – 5onserve 31 l/s – A lame Haute
	DO N°10	En bordure de la RD 24 près du PR – Débit : 15 l/s – Régulateur de débit
	DO N°11	En bordure de la RD 24 près du PR – A lame et régulateur de débit
LELING	DO N°1	En haut de la rue du beau site (dans chemin d'exploitation à gauche) Débit : 10 l/s – A lame et Régulateur de débit
	DO N°2	Le long de la RD 24 rue de la libération côté gauche en face de la salle des fêtes Débit : 67 l/s – A lame et Régulateur de débit
	DO N°3	Le long de la RD 24 rue de la libération côté droit avant le pont et après la maison n°57 Débit : 10 l/s – A lame et Régulateur de débit
	DO N°4	Chemin du stade en amont des postes PR1 et PR2 – Débit : 5 l/s – A lame et Régulateur de débit
	DO N°5	Au bout de la rue du Bonneuil en amont du poste

La lagune

La lagune de Guessling-Hemering / Lelling d'une capacité de traitement (en nominal) de 1 900 Equivalents Habitants est constituée de trois bassins alimentés en cascade. Le premier bassin ou lagune primaire reçoit les eaux usées (effluent brut). Il les stocke tandis que les microphytes (végétaux microscopiques unicellulaires) commencent leur travail d'épuration. L'eau nettoyée se déverse dans un second bassin (lagune secondaire) également composé de microphytes où se poursuit l'épuration.

Afin de terminer leur épuration, les eaux traversent la lagune tertiaire où les macrophytes (plantes lacustres visibles à l'œil nu ou roseaux), terminent le travail de filtrage.

L'eau ainsi épurée peut alors retrouver son milieu naturel, le ruisseau Le Fischerbach.

Le bassin primaire :

- ☛ volume = 37 600 m³
- ☛ d'un canal de comptage à l'entrée (mesure du débit)
- ☛ d'un dégraisseur statique d'une surface de 6,4 m²
- ☛ d'une digue immergée qui permet de retenir et stocker les boues (6 000 m³)

Le bassin secondaire :

- ☛ volume = 19 000 m³

Le bassin tertiaire :

- ☛ volume = 1 000 m³
- ☛ constitué de 2 bassins parallèles plantés de roseaux
- ☛ canal de mesure avant le rejet au milieu naturel (mesure de débit)

La lagune de Guessling-Hemering / Lelling a fait l'objet d'une déclaration en date du 01/02/2007 auprès de la police de l'Eau.



Bassin 2

Résultats pour l'année 2020

Charges hydrauliques :

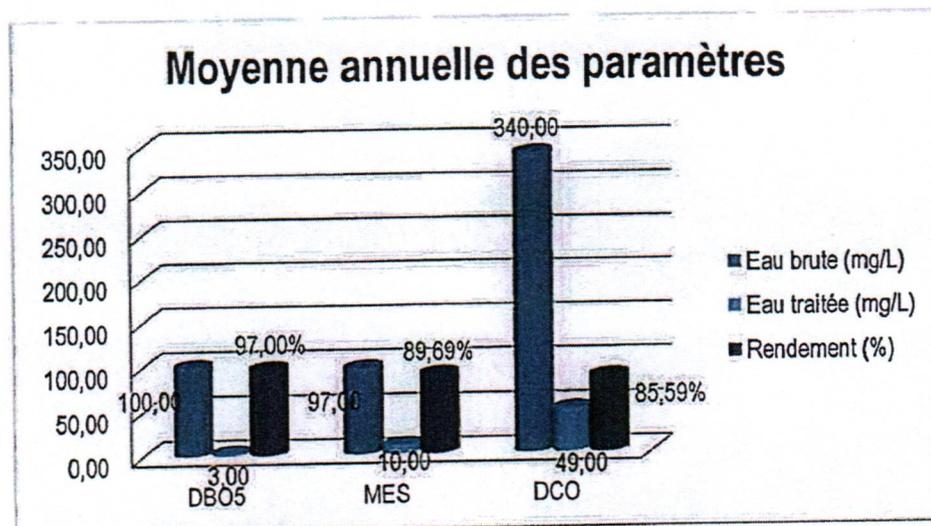
Il y a eu 1 bilan sur l'année 2020, au mois de d'avril.
Le débit moyen mesuré lors de ces deux bilans pour l'année est de : 542.00 m³/jour.

Flux moyen annuel	ENTREE (Kg/j)	SORTIE (kg/j)	REGLEMENTATION
DBO5	18,3	0,55	12 kg/j < flux polluant jour < 120 kg/j
DCO	62	9	
MES	17,8	1,8	
NGL	16,3	0,51	
Pt	1,3	0,22	

Concentrations pollution moyenne :

Les effluents collectés sur les deux communes sont exclusivement de nature domestique, aucune industrie n'est recensée sur le territoire.

	ENTREE (mg/l)	SORTIE (mg/l)	RENDEMENT (%)	Règlementation
DBO5	100	3	97	35 mg/L ou 60 %
DCO	340	49	86	200 mg/L ou 60%
MES	97	10	90	50%
NGL	89	3	97	
Pt	6,9	1,2	83	



Pour l'année 2020, le niveau de rejet respecte l'arrêté du 21 juillet 2015 sur les trois paramètres.

Les sous-produits de l'épuration

Les boues

Les boues sont stockées à l'entrée de la lagune primaire et bloquée au moyen d'une digue immergée. Le stockage est prévu pour une durée comprise entre 5 et 10 ans.

Un test bathymétrique a été réalisé par la société LOREAT afin de connaître la quantité de boue présente dans le primaire et a permis de conclure que pour l'instant aucun soutirage de boues n'est nécessaire.

Les sous-produits

Les sous-produits sont caractérisés par les refus de dégrillage, et les sables.

- Les refus de dégrillage sont dirigés avec les ordures ménagères vers le CET de Tétting-Sur-Nied.
- Les sables et les produits de curage sont emmenés et traités chez Haganis à Metz

La prime à l'épuration

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant de la prime à l'épuration en euros	3.492,00 €	4.553,00 €	5.945,00 €	2.382,00€	2.124,00€	4.848,00 €

Le 11^{ème} programme portant sur la période 2019-2024 a été adopté par les instances de bassin le 12/10/2018. Au cours de celui-ci, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse poursuivra son soutien à une gestion exemplaire des systèmes d'assainissement collectif à travers le versement de la prime de résultat. Néanmoins la dotation sera diminuée chaque année jusqu'à suppression du dispositif en 2024.

LANING ET LIXING-LES-SAINT-AVOLD

Les communes de Laning et de Lixing-Lès-Saint-Avoid comptent respectivement 631 et 689 habitants soit un total de 1 321 habitants. Ces deux communes sont assainies au moyen d'un lagunage, qui se trouve sur le ban communal de Lixing-Lès-Saint-Avoid.

Les usagers et les volumes consommés

L'ensemble de la population des communes de Laning et de Lixing-Lès-Saint-Avoid (sauf 3 habitations) est raccordé aux réseaux de collecte et donc à l'unité de traitement.

LANING	Habitants	Habitants raccordés	Compteurs	Volumes consommés m ³	Nombre d'autorisation de déversement
2016	583	583	250	21 092	0
2017	599	599	253	20 355	0
2018	611	611	261	21 473	0
2019	622	622	260	20 937	0
2020	631	631	260	24,252	0

LIXING-LES-SAINT-AVOLD	Habitants	Habitants raccordés	Compteurs	Volumes consommés m ³	Nombre d'autorisation de déversement
2016	717	708	277	25 035	0
2017	718	709	286	24 626	0
2018	708	699	284	25 075	0
2019	699	690	294	24 646	0
2020	689	680	290	26,406	0

Aucune industrie n'est recensée sur le territoire de ces deux communes.

Le réseau de collecte des eaux usées

Le réseau d'assainissement sur l'ensemble des deux communes est de type unitaire sauf sur les lotissements où les réseaux sont de type séparatif.

Ouvrages	LANING	LIXING-LES-SAINT-AVOLD
Réseau unitaire	3 785	5 475
Réseau séparatif	1 663	2 480
Canalisation sous pression	655	0
Déversoir d'orage	4	5
Poste de refoulement	1	0
Dessableur	1	0

LANING	DO N°1	Ferme rue de La Fontaine – Débit : 50l/s – Régulateur de débit
	DO N°2	Ferme Gaec du Vahl -Débit : 55 l/s – Régulateur de débit
	DO N°3	Rue des Roses - Débit : 86 l/s – Régulateur de débit
	DO N°4	En amont du poste de refoulement - Débit : 8 l/s - Régulateur de débit
LIXINGLES-SAINT-AVOLD	DO N°5	Rue de la grotte - Débit : 5 l/s – Leaping weare
	DO N°6	Champ Roemer - Débit : 93l/s – Leaping weare
	DO N°7	Champ Roemer - Débit : 24 l/s – Leaping weare
	DO N°8	Fin de la rue de la grotte - Débit . 19 l/s – Leaping weare
	DO N°9	Champ Roemer - Débit : 10 l/s – Régulateur de débit

La lagune

La lagune de Laning – Lixing-Lès-Saint-Avoid d'une capacité de traitement (en nominal) de 1 600 Equivalents Habitants est constituée de trois bassins alimentés en cascade. Le premier bassin ou lagune primaire reçoit les eaux usées (effluent brut). Il les stocke tandis que les microphytes (végétaux microscopiques unicellulaires) commencent leur travail d'épuration. L'eau nettoyée se déverse dans un second bassin (lagune secondaire) également composé de microphytes où se poursuit l'épuration.

Afin de terminer leur épuration, les eaux traversent la lagune tertiaire.

L'eau de bonne qualité peut alors retrouver son milieu naturel, la Nîed du Bischwald.

Le bassin primaire :

- volume = 29 600 m³
- d'un canal de comptage à l'entrée (mesure du débit)
- d'un dégraisseur statique
- d'une digue immergée qui permet de retenir et stocker les boues

Le bassin secondaire :

- volume = 10 750 m³

Le bassin tertiaire :

- volume = 9 400 m³
- canal de mesure avant le rejet au milieu naturel (mesure de débit)
- le bassin ne comporte pas de macrophyte

La lagune de Laning / Lixing-Lès-Saint-Avoid a fait l'objet d'une déclaration en date du 01/02/2007 auprès de la police de l'Eau.



Bassin 1

Résultats pour l'année 2020

Charges hydrauliques :

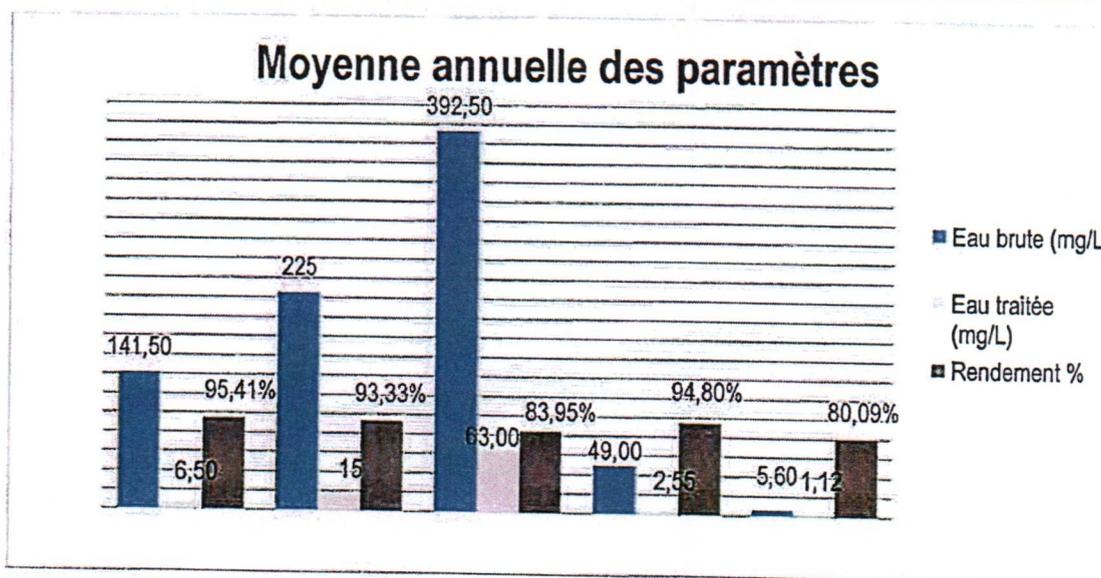
Il y a eu 2 bilans sur l'année 2020, un au mois d'avril et un autre au mois de septembre.
Le débit moyen mesuré lors de ces deux bilans pour l'année est de : 346,00 m³/jour

Flux moyen annuel	ENTREE (kg/j)	SORTIE (kg/j)	REGLEMENTATION
DBO5	41,50	1,65	12 kg/j< flux polluant jour < 120 kg/
DCO	121,50	15,90	
MES	74,00	4,35	
NGL	13,20	0,91	
Pt	1,70	0,36	

Concentrations pollution moyenne :

Les effluents collectés sur les deux communes sont exclusivement de nature domestique, aucune industrie n'est recensée sur le territoire.

	ENTREE (mg/l)	SORTIE (mg/l)	RENDEMENT (%)	REGLEMENTATION
DBO5	141,50	6,50	95,45	60% ou 35mg/L
DCO	392,50	63,00	93,33	75% ou 90 mg/L
MES	225,00	15,00	83,95	80% ou 30 mg/L
NGL	49,00	2,55	94,80	
Pt	5,60	1,12	80,09	



Pour l'année 2020 les rendements sont bons et respectent le niveau réglementaire de l'arrêté du 21 juillet 2015.
Les résultats respectent les prescriptions du dossier Loi sur l'Eau.

Les sous-produits de l'épuration

Les boues

Les boues sont stockées à l'entrée du 1^{er} bassin au moyen d'une digue immergée. Un test bathymétrique a été réalisé en novembre 2019 et il n'est pas utile de soulever les boues pour l'instant, le stockage étant largement suffisant.

Les sous-produits

Les sous-produits sont caractérisés par les refus de dégrillage, et les sables.

- Les refus de dégrillage sont dirigés avec les ordures ménagères vers le CET de Tétting-Sur-Nied.
- Les sables et les produits de curage sont emmenés et traités chez Haganis à Metz.

La prime à l'épuration

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant de la prime à l'épuration en euros	4.483,00 €	5.108,00 €	4.811,00 €	4.288,00 €	3.180,00 €	4.771,00 €

Le 11^{ème} programme portant sur la période 2019-2024 a été adopté par les instances de bassin le 12/10/2018. Au cours de celui-ci, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse poursuivra son soutien à une gestion exemplaire des systèmes d'assainissement collectif à travers le versement de la prime de résultat. Néanmoins la dotation sera diminuée chaque année jusqu'à suppression du dispositif en 2024.

MAXSTADT ET BIDING

Les communes de Maxstadt et de Biding comptent respectivement 317 et 334 habitants soit un total de 651 habitants. Les communes de Maxstadt et de Biding sont assainies au moyen d'une lagune d'une capacité de 720 Equivalent Habitants qui se trouve sur le ban communal de Maxstadt (au bout de la rue de la Chapelle).

Les usagers et les volumes consommés

L'ensemble de la population des communes de Maxstadt (sauf 1 habitation) et de Biding (sauf 3 habitations) est raccordé au réseau de collecte et donc à l'unité de traitement.

MAXSTADT	Habitants	Habitants raccordés	Compteurs	Volumes consommés m ³	Nombre d'autorisation de déversement
2016	329	326	115	10.687	0
2017	329	326	117	10.059	0
2018	329	326	121	10.000	0
2019	327	324	122	10.383	0
2020	317	317	121	11.441	0

BIDING	Habitants	Habitants raccordés	Compteurs	Volumes consommés m ³	Nombre d'autorisation de déversement
2016	319	310	135	11.772	0
2017	334	325	137	11.697	0
2018	331	322	136	11.464	0
2019	330	321	139	12.210	0
2020	334	325	135	11.973	0

Aucune industrie n'est recensée sur le territoire de ces deux communes.

Le réseau de collecte des eaux usées

Le réseau d'assainissement sur l'ensemble des deux communes est de type unitaire sauf sur le lotissement de la commune de Maxstadt où les réseaux sont de type séparatif.

Ouvrages	MAXSTADT	BIDING
Réseau unitaire	2 930 mL	4 270 mL
Réseau séparatif	608 mL	0
Canalisation sous pression	0	550 mL
Déversoir d'orage	3	3
Poste de refoulement	0	1
Dessableur	0	0

BIDING	DO N°1	Croisement avec la rue principale
	DO N°2	Entrée de Biding (en provenance de Barst - DR 24)
	DO N°3	Croisement avec la rue principale
MAXSTADT	DO N°1	Entre l'impasse des champs et l'impasse des prés
	DO N°2	Rue de la forêt
	DO N°3	Entrée de lagune

La lagune

La lagune de Maxstadt - Biding d'une capacité de traitement (en nominal) de 720 Equivalents Habitants est constituée de trois bassins alimentés en cascade. Le premier bassin ou lagune primaire reçoit les eaux usées (effluent brut). Il les stocke tandis que les microphytes (végétaux microscopiques unicellulaires) commencent leur travail d'épuration. L'eau nettoyée se déverse dans un second bassin (lagune secondaire) également composé de microphytes où se poursuit l'épuration.

Afin de terminer leur épuration, les eaux traversent la lagune tertiaire.

L'eau de bonne qualité peut alors retrouver son milieu naturel, le Langenbach.

Le bassin primaire :

- volume = 20 930 m³,
- d'un canal de comptage à l'entrée (mesure du débit),
- d'un dégraisseur statique,
- d'une digue immergée qui permet de retenir et stocker les boues.

Le bassin secondaire :

- volume = 6 270 m³,

Le bassin tertiaire :

- volume = 1 920 m³,
- canal de mesure avant le rejet au milieu naturel (mesure de débit),
- le bassin comporte des macrophytes.

La lagune de Maxstadt / Biding a fait l'objet d'une déclaration en date du 21/09/2009 auprès de la police de l'Eau.



Bassin 2

Résultats pour l'année 2020

Charges hydrauliques :

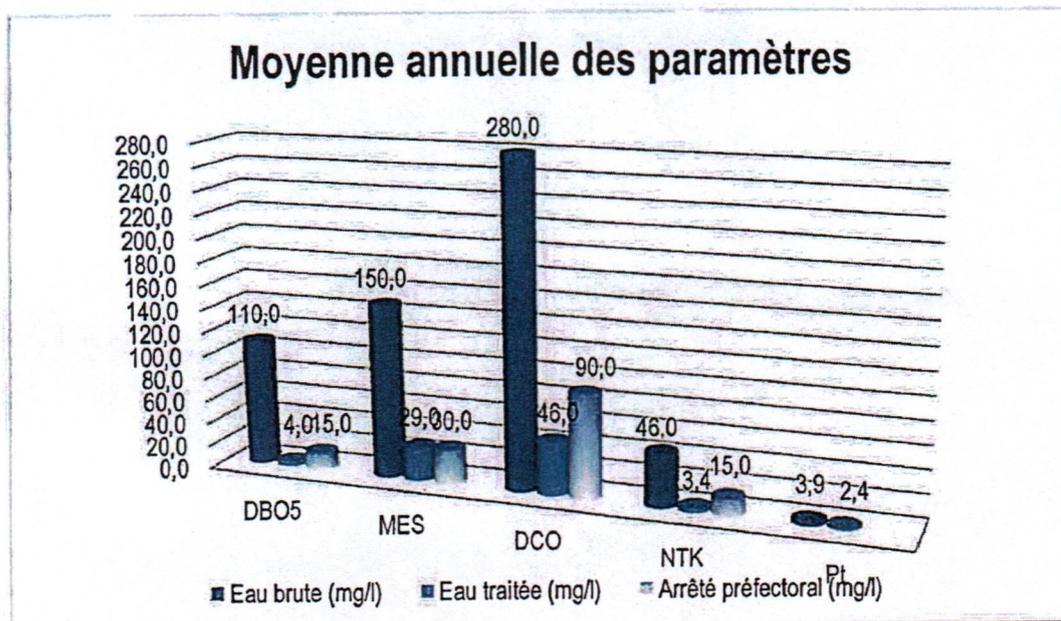
Pour l'année 2020, il y a eu 1 bilan de réalisé en juillet.
Le débit moyen annuel de ce bilan est de : 157,00 m³/jour.

	ENTREE (kg/lj)	SORTIE (kg/lj)	REGLEMENTATION
DBO5	17,9	4,0	12 kg/j < flux polluant jour < 120 kg/j
DCO	46,0	6,4	
MES	24	4,7	
NGL	7,5	0,55	
Pt	0,64	0,38	

Concentrations pollution moyenne :

Les effluents collectés sur les deux communes sont exclusivement de nature domestique. aucune industrie n'est recensée sur le territoire.

	ENTREE (mg/l)	SORTIE (mg/l)	RENDEMENT (%)	Performances journalières imposées par la police de l'eau
DBO5	110	4	96	90% ou 15 mg/L
DCO	280	39	86	75% ou 90 mg/L
MES	150	29	81	80% ou 30 mg/L
NGL	46	3,4	93	
Pt				



Pour l'année 2020 les rendements sont bons et respectent le niveau réglementaire de l'arrêté du 21 juillet 2015.
Les résultats respectent également les prescriptions du dossier Loi sur l'Eau.

Les sous-produits de l'épuration

Les boues

Les boues sont stockées à l'entrée du 1^{er} bassin au moyen d'une digue immergée.
Un test bathymétrique a été réalisé en 2020 il reste encore un peu de place pour le stockage des boues.

Les sous-produits

Les sous-produits sont caractérisés par les refus de dégrillage, et les sables

- Les refus de dégrillage sont dirigés avec les ordures ménagères vers le CET de Tétting-Sur-Nied.
- Les sables et les produits de curage sont emmenés et traités chez Haganis à Metz.

La prime à l'épuration

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant de la prime à l'épuration en euros	2 500,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €	3 700,00 €	4 000,00	0€

Aucune prime au titre de l'année 2019, car le test bathymétrique n'était pas encore réalisé au moment de la demande prime.

Le 11^{eme} programme portant sur la période 2019-2024 a été adopté par les instances de bassin le 12/10/2018. Au cours de celui-ci, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse poursuivra son soutien à une gestion exemplaire des systèmes d'assainissement collectif à travers le versement de la prime de résultat. Néanmoins la dotation sera diminuée chaque année jusqu'à suppression du dispositif en 2024.

VAHL-EBERSING

La commune de Vahl-Ebersing compte 523 habitants et est assainie au moyen d'une lagune d'une capacité de 650 Equivalent Habitants.

Les usagers et les volumes consommés

L'ensemble de la population de la commune de Vahl-Ebersing est raccordé à l'unité de traitement (sauf 3 habitations).

VAHL EBERSING	Habitants	Habitants raccordés	Compteurs	Volumes consommés m ³	Nombre d'autorisation de déversement
2016	549	539	229	19.315	0
2017	533	523	225	18.532	0
2018	533	523	231	18.587	0
2019	524	515	228	18.826	0
2020	523	514	227	14.404	

Aucune industrie n'est recensée sur le territoire de cette commune.

Le réseau de collecte des eaux usées

Le réseau d'assainissement sur l'ensemble de la commune est de type unitaire.

Ouvrages	VAHL-EBERSING
Réseau unitaire	4 235 mL
Réseau séparatif	0 mL
Canalisation sous pression	0 mL
Déversoir d'orage	2
Poste de refoulement	0
Dessableur	0

VAHL-EBERSING	DO N°1	Aval de l'impasse des près (1.0 kg/j DBO ₅)
	DO N°2	A l'aval de la rue des Peupliers – RD N°24 (en amont de la lagune)-(30.1 kg/j DBO ₅)

La lagune

La lagune de Vahl-Ebersing d'une capacité de traitement (en nominal) de 650 Equivalents Habitants est constituée de trois bassins alimentés en cascade. Le premier bassin ou lagune primaire reçoit les eaux usées (effluent brut). Il les stocke tandis que les microphytes (végétaux microscopiques unicellulaires) commencent leur travail d'épuration. L'eau nettoyée se déverse dans un second bassin (lagune secondaire) également composé de microphytes où se poursuit l'épuration.

Afin de terminer leur épuration, les eaux traversent la lagune tertiaire.

La particularité de la lagune de Vahl Ebersing est que le bassin 1 se trouve entre le bassin 2 et 3. Mais le cheminement de l'eau va du bassin 1 vers le 2 puis le 3, le tout grâce à des conduites gravitaires. L'eau de bonne qualité peut alors retrouver son milieu naturel, l'Annelbach.

Le bassin primaire :

- volume = 13 120 m³,
- d'un canal de comptage à l'entrée (mesure du débit),
- d'un dégraisseur statique d'une surface,
- d'une digue immergée qui permet de retenir et stocker les boues.

Le bassin secondaire :

- volume = 5 265 m³,

Le bassin tertiaire :

- volume = 4 590 m³,
- canal de mesure avant le rejet au milieu naturel (mesure de débit),
- le bassin comporte des macrophytes.

La lagune de Vahl-Ebersing a fait l'objet d'une déclaration en date du 21/09/2009 auprès de la police de l'Eau.



Bassin 1

Résultats pour l'année 2020

Charges hydrauliques :

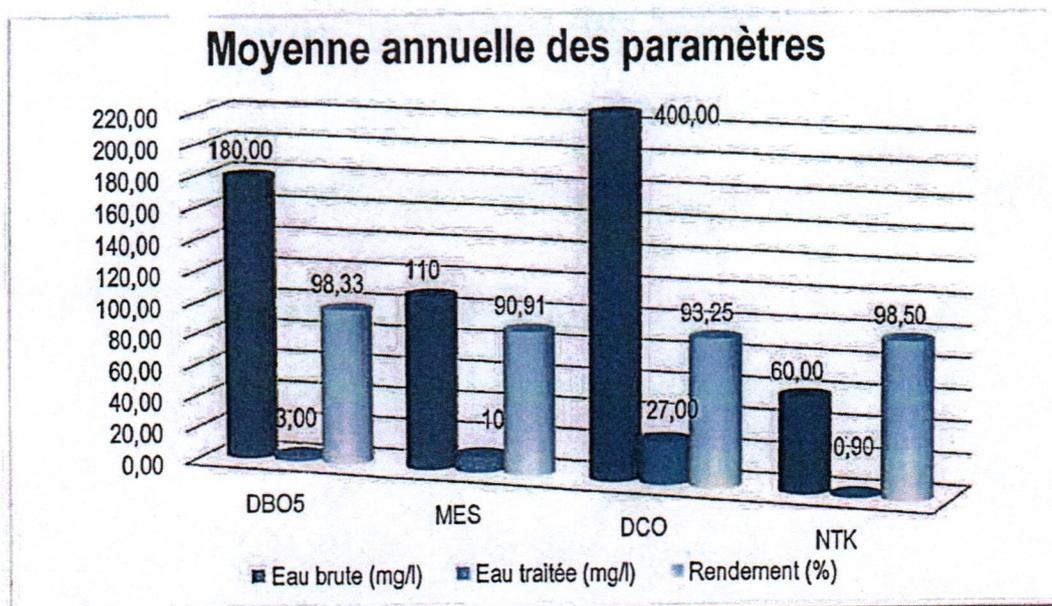
Il y a eu un bilan pour l'année 2020 réalisé en juillet.
Le débit moyen annuel est de 82.00 m³/jour.

	ENTREE (kg/j)	SORTIE (kg/j)	REGLEMENTATION
DBO5	14,8	0,25	12 kg/j < flux polluant jour < 120 kg/j
DCO	33	0,25	
MES	9	0,82	
NGL	4,9	0,07	
Pt	0,44	0,05	

Concentrations pollution moyenne :

Les effluents collectés sur la commune sont exclusivement de nature domestique, aucune industrie n'est recensée sur le territoire.

	ENTREE (mg/l)	SORTIE (mg/l)	RENDEMENT (%)	Performances journalières imposées par la police de l'eau
DBO5	180	3	98	90% ou 15 mg/L
DCO	400	27	93	70% ou 90 mg/L
MES	110	10	91	80% ou 30 mg/L
NGL	60	1	99	
Pt	5,4	0,6	89	



Les résultats sont bons et respectent le niveau réglementaire imposé par la police de l'eau et l'arrêté du 21 juillet 2015

Les sous-produits de l'épuration

Les boues

Les boues sont stockées à l'entrée du 1^{er} bassin au moyen d'une digue immergée. Un test bathymétrique a été réalisé et il reste encore un peu de place pour le stockage des boues. Actuellement aucun soutirage de boues n'a été effectué.

Les sous-produits

Les sous-produits sont caractérisés par les refus de dégrillage, et les sables.

- Les refus de dégrillage sont dirigés avec les ordures ménagères vers le CET de Tétting-Sur-Nied.
- Les sables et les produits de curage sont emmenés et traités chez Haganis à Metz.

La prime à l'épuration

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant de la prime à l'épuration en euros	2.500,00 €	3.000,00 €	3.200,00 €	3.700,00 €	3.500,00 €	2.544,00 €

Le 11^{ème} programme portant sur la période 2019-2024 a été adopté par les instances de bassin le 12/10/2018. Au cours de celui-ci, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse poursuivra son soutien à une gestion exemplaire des systèmes d'assainissement collectif à travers le versement de la prime de résultat. Néanmoins la dotation sera diminuée chaque année jusqu'à suppression du dispositif en 2024.

MORHANGE, BARONVILLE ET RACRANGE

La commune de Morhange compte 3.510 habitants, et présente un caractère relativement urbain.

Les communes de Baronville et de Racrange comptent respectivement 370 et 626 habitants et présentent un caractère plutôt semi urbain.

Ces trois communes sont assainies de façon collective au moyen d'une station d'épuration de type boues activées en aération prolongée qui se trouve sur le ban communal de Morhange à l'extrémité du chemin du Petit Moulin. Racrange est raccordée à la station d'épuration de Morhange depuis octobre 2012.

Les Usagers et les volumes consommés

MORHANGE	Habitants	Habitants raccordés	Compteurs	Volumes consommés en m ³	Nombre d'autorisation de déversement
2016	3.595	3.336	1.259	165.663	0
2017	3.573	3.314	1.256	147.779	0
2018	3.549	3.290	1.252	145.288	0
2019	3.445	3.186	1.274	143.455	0
2020	3.510	3.251	1285	142.803	0

BARONVILLE	Habitants	Habitants raccordés	Compteurs	Volumes consommés en m ³	Nombre d'autorisation de déversement
2016	413	413	160	14.621	0
2017	380	380	159	14.946	0
2018	376	376	159	13.974	0
2019	373	372	160	13.310	0
2020	370	370	160	14.736	0

RACRANGE	Habitants	Habitants raccordés	Compteurs	Volumes consommés en m ³	Nombre d'autorisation de déversement
2016	642	632	227	21.169	0
2017	621	611	240	22.445	0
2018	610	600	240	21.923	0
2019	617	608	242	21.415	0
2020	626	617	240	26.286	0

Il n'y a pas d'industrie raccordée au réseau d'assainissement, les effluents sont exclusivement de nature domestique

Le réseau de collecte des eaux usées

Le réseau d'assainissement de Morhange est essentiellement de type unitaire (75%). Les seuls secteurs équipés d'un réseau séparatif sont le lotissement de la rue des Fauvettes, les rues Gustave Charpentier, Hector Berlioz, ainsi que l'impasse Maurice Ravel.

Le réseau d'assainissement de Baronville est majoritairement unitaire (81 %). Seul le lotissement rue de l'Abbé François est équipé d'un réseau d'assainissement de type séparatif.

Le réseau de Racrange est 100 % unitaire.

Ouvrages	MORHANGE	BARONVILLE	RACRANGE
Réseau unitaire	25 352 mL	2 290 mL	5 890
Réseau séparatif	7 184 mL	240 mL	0
Réseau sous pression	0	1 000	2 132
Déversoir d'orage	14	5	2
Poste de refoulement	1	1	2
Dessableur	1	1	2

MORHANGE	DO n°1	Dans l'enceinte de la station d'épuration, en amont du poste de relèvement Equipé d'une lame déversante réglable
	DO n°2	En propriété privée, derrière le n°49 chemin du Petit Moulin. Ouvrage à crête basse
	DO n°3	En propriété privée, derrière le n°41 chemin du Petit Moulin Ouvrage à crête basse
	DO n°4	A environ 50 m du n°27, chemin du Petit Moulin en bordure du fossé
	DO n°5	A l'extrémité du chemin d'accès à la station de pompage d'eau potable Ouvrage de type leaping ware
	DO n°6	A l'intérieur de l'enceinte du puits de forage du S.I.E.R.E. Ouvrage de type leaping ware
	DO n°7	A l'angle de la rue Verlaine et de la rue du 18 novembre Ouvrage à crête classique
	DO n°8	Derrière l'immeuble n°222, rue du 18 novembre Ouvrage de type leaping ware
	DO n°9	En bordure de la rue du 18 novembre, face aux bâtiments du CAT Ouvrage de type leaping ware
	DO n°10	Rue de l'Abattoir, à proximité des ateliers Weiler Ouvrage de type leaping ware
	DO n°11	Sur la chaussée, à l'intersection de la rue du Général Castelnau et de la rue de l'Abattoir Ouvrage à crête haute, équipé d'un limiteur de débit à flotteur
	DO n°12	Rue de la Brèche, à environ 50 m en amont de l'immeuble n°2 Ouvrage à crête moyenne, équipé d'un limiteur de débit à flotteur
	DO n°13	Derrière la station de lavage Weiler Ouvrage de type leaping ware
	DO n°14	A l'extrémité de la rue de la source, à l'intérieur des jardins, face à l'immeuble n°10 Ouvrage classique à crête basse
	DO n°15	Dans les prés, à environ 50 m de l'immeuble n°30, rue Pierre et Marie Curie Ouvrage de type leaping ware
	DO n°16	A l'extrémité de la rue Léonard de Vinci, à proximité des garages Equipé d'une lame déversante réglable
	DO n°17	Dans l'enceinte du dessableur, à l'extrémité de la rue du Pinson Ouvrage à crête haute, équipé d'un limiteur de débit à flotteur
	DO n°18	A l'intersection de la rue de Montmorency et de l'impasse Maurice Ravel, face à l'immeuble n°47 Ouvrage à crête basse
	DO n°19	A environ 200 m en amont du déversoir d'orage n°1 dans les champs en bordure de fossé
BARONVILLE	Décharge n°1	Sur la chaussée, à l'intersection de la route de Baronville et de la rue de la Porte de France
	Décharge n°2	Rue Verlaine, à l'entrée du terrain de football
	Dessableur	En amont du déversoir d'orage n°17
	DO n°1	Près du poste de Refoulement – type lame déversante
	DO n°2	A l'arrière du lotissement – type leaping ware
RACRANGE	DO n°3	Rue du Veny – type lame déversante
	DO n°4	En face de la rue de l'école – type lame déversante
	DO n°5	En face du jardin public – type lame déversante
	Dessableur	En amont du poste de refoulement
	DO n°1	Chemin de la gare – Près du poste de refoulement
DO n°2	Près de poste de refoulement - Noisetiers	
Dessableur 1	En amont du poste de refoulement chemin de la gare	
Dessableur 2	En amont du poste de refoulement rue des noisetiers	

La station de traitement

La station d'épuration a été mise en eau en 2002, elle a une capacité de traitement de 6 500 Equivalents-Habitants en remplacement de l'ancienne devenu obsolète.

Le procédé d'épuration est basé sur le principe des boues activées en aération prolongée. La station d'épuration traite les matières organiques (DBO, DCO), pondérales (MES), azotées (par séquençage de l'aération), et phosphorées (par voie physico-chimique).

En entrée de station, les eaux sont relevées vers le chenal de mesure en amont des prétraitements. Le poste est composé de trois pompes de 60 m³/h chacune.

Les effluents subissent alors un dégrillage fin, assuré au moyen d'un tamis dégrilleur-compacteur à vis sans âme. Puis les eaux sont dirigées vers un ouvrage cylindro-conique appelé dessableur – dégraisseur. Les sables extraits sont récupérés dans une fosse de stockage d'environ 2 m³. Les graisses récupérées sont stockées dans une fosse de 2 m³. Une vanne permet de vidanger l'ouvrage vers le poste toutes eaux.

Suite au passage dans le poste toutes eaux, les effluents sont ensuite envoyés vers le bassin d'aération (1 400 m³) où le traitement biologique s'effectue. Le brassage des eaux est assuré par deux agitateurs à vitesse lente fonctionnant en continu. Quant à l'aération, elle est assurée par des rampes d'insufflation d'air.

Une zone de biopsorption (35 m³) se trouvant au centre du bassin permet de traiter l'azote (zone non oxygénée)

Enfin, les eaux finissent leur épuration dans le clarificateur équipé d'un pont racleur.

Les effluents traités sont rejetés au ruisseau La Tannerie.

Les boues produites sur la station d'épuration, sont épaissies au moyen d'une grille d'égouttage, puis stockées dans un silo de 800 m³ et utilisées en agriculture (épandage sous forme liquide)

Le phosphore est traité par voie physico-chimique (ajout de chlorure ferrique) dans le regard de dégazage qui se trouve à proximité du clarificateur.



Résultats pour l'année 2020

Charges hydrauliques :

Un bilan est réalisé mensuellement, conformément à l'arrêté préfectoral.

Le débit moyen annuel pour l'année 2020 est de 1.240,00 m³/jour en entrée et 1.277,00 m³/jour en sortie.

Flux annuel	ENTREE (kg/an)	SORTIE (kg/an)
DBO5	1.656,12	3,81
DCO	4.524,85	384,62
MES	1.677,52	79,37
N-NK	542,85	46,15
Pt	51,26	3,54

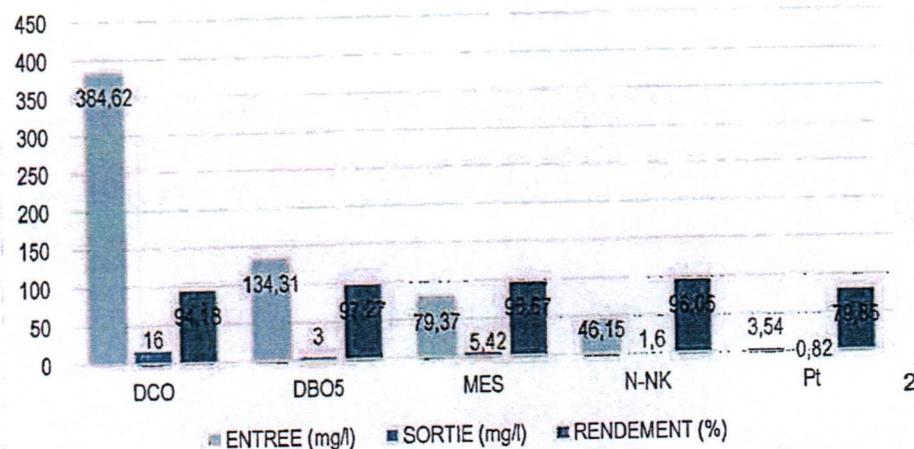
Concentrations pollution moyenne :

Les effluents collectés sur les trois communes sont exclusivement de nature domestique, aucune industrie n'est recensée sur le territoire.

Paramètres	ENTREE (mg/l)	SORTIE (mg/l)	RENDEMENT (%)	Valeurs maximales autorisées de L'ARRETE PREFECTORAL en	
				RENDEMENT (%)	ET mg/L
DCO	384,62	16	94,18	75	90
DBO5	134,31	3	97,27	90	25
MES	79,37	5,42	96,67	90	30
N-NK	46,15	1,6	96,05	75	10
Pt	3,54	0,82	79,85	85	2

1

Moyenne annuelle des paramètres



D'une manière générale l'effluent traité sur la station d'épuration de Morhange est de bonne qualité et respecte les prescriptions de l'Arrêté Préfectoral, sauf pour le rendement du paramètre phosphore.

Les sous-produits de l'épuration

Les boues

Les boues produites par la station de Morhange sont déshydratées par le procédé ci-dessous :

Par table d'égouttage : la siccité obtenue est alors voisine de 4 %.

La production est ensuite stockée dans un silo de 800 m³. Les boues sont stockées sur le site de la station d'épuration dans l'attente de la période favorable aux épandages.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume produit (m³/an)	1 180	1 020	1 060	1 045	970	1030
Matière Sèche (t MS)	52,86	39,38	43,39	47,30	45,30	62,38
Teneur en matière (g/l)	4,48	3,86	4,59	4,53	4,50	6,05

Les boues sont valorisées en agriculture selon un plan d'épandage réalisé annuellement par la Chambre d'Agriculture de la Moselle.

Les sous-produits

Les sous-produits sont caractérisés par les graisses, les refus de dégrillages, et les sables.

Les refus de dégrillage sont dirigés avec les ordures ménagères vers le CET de Tétting-Sur-Nied.

Les sables et les produits de curage sont dirigés vers Haganis à Metz.

Les graisses sont dirigées TTM à Custines.

Les quantités de sous-produits évacués sont :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sable (tonnes)	16,2	14,8	13,66	13,32	18,4	13,17
Graisses (m³)	4	4	4,5	7,32	3	7

La prime à l'épuration

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant de la prime à l'épuration en euros	15.520,00 €	8.576,00 €	/	/	13.856,00 €	10.749,00 €

Le 11^{ème} programme portant sur la période 2019-2024 a été adopté par les instances de bassin le 12/10/2018. Au cours de celui-ci, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse poursuivra son soutien à une gestion exemplaire des systèmes d'assainissement collectif à travers le versement de la prime de résultat. Néanmoins la dotation sera diminuée chaque année jusqu'à suppression du dispositif en 2024.

GROSTENQUIN

La commune de Grostenquin est composée d'un centre bourg et de deux hameaux, elle compte 648 habitants et est assainie au moyen d'un filtre planté de roseaux d'une capacité de 620 Equivalent Habitants pour le centre bourg de Grostenquin et de Bertring et d'une lagune d'une capacité de 100 Equivalent-Habitants pour le hameau de Linstroff.

Les usagers et les volumes consommés

L'ensemble de la population de la commune de Grostenquin est raccordé sauf 3 habitations sur Grostenquin et une habitation sur Linstroff. A noter qu'il existe 7 écarts se trouvant à l'extérieur du centre bourg et des hameaux.

GROSTENQUIN	Habitants	Habitants raccordés	Compteurs	Volumes consommés m ³	Nombre d'autorisation de déversement
2016	588	555	262	24 155	0
2017	610	577	260	26 389	0
2018	623	602	257	26 131	0
2019	637	616	258	23 586	0
2020	648	621	265	26,286	0

Aucune industrie n'est recensée sur le territoire de cette commune.

Le réseau de collecte des eaux usées

Le réseau d'assainissement sur l'ensemble de la commune est de type unitaire.

Ouvrages	GROSTENQUIN
Réseau unitaire	8 655 mL
Réseau séparatif	0 mL
Canalisation sous pression	800 mL
Déversoir d'orage	8
Poste de refoulement	3
Dessableur	1
Avaloirs	150

GROSTENQUIN	DO N°1	En face de l'habitation n°25 rue des Eglantiers
	DO N°2	A l'amont du poste de refoulement se trouvant rue des Eglantiers
	DO N°3	Rue du Stade en direction de Guessling-Hamering à l'intersection de la rue des jardins
	DO N°4	Au bout du lotissement Saint-Jean à l'intérieur de l'enceinte du bassin de rétention
	DO N°5	Au bout du chemin d'exploitation ; derrière le bassin de rétention
	DO N°6	A l'entrée de du filtre planté de roseaux
	DO N°7	A Linstroff, à la sortie du village
	DO N°8	A l'entrée de la lagune

Le Filtre planté de roseaux

Les eaux brutes arrivent gravitairement à l'entrée de l'installation et débouchent dans un caisson préfabriqué équipé d'une double grille statique, assurant la rétention des déchets grossiers. Elles se dirigent ensuite vers un poste de refoulement, équipé de 3 pompes alimentant le 1^{er} étage du filtre.

Le 1^{er} étage de traitement est constitué d'un massif filtrant planté de roseaux à écoulement vertical, scindé en trois casiers. Ils sont chacun successivement en service pour 100 heures, puis au repos pour le double de temps, l'alternance étant gérée automatiquement par le changement de la pompe primaire en service. Les casiers sont indépendants et séparés par des cloisons de 35 cm au-dessus de la couche filtrante.

Ils sont alimentés par un système de répartition hors sol, constitué d'une conduite principale pour finir en douze points d'alimentation de manière à assurer une répartition homogène des effluents en surface.

Les drains en partie basse de chaque casier collectent les effluents filtrés au travers des différentes couches de matériaux filtrants, et les dirigent vers le poste de refoulement équipé de deux pompes alimentant lui-même le 2^{ème} étage de traitement.

Le 2^{ème} étage de traitement est lui aussi constitué d'un massif filtrant planté de roseaux à écoulement vertical mais scindé en 2 casiers. L'alternance du rôle des casiers en service ou au repos est réalisée automatiquement toutes les 120 heures. Les 2 casiers sont indépendants et séparés par une cloison remontant 25 cm au-dessus de la couche filtrante.

Les drains en partie basse de chaque casier collectent les effluents qui ont traversé les couches de matériaux filtrants

Avant de rejoindre le milieu naturel le Prattelgraben les eaux traitées traverse une zone de rejet végétalisé constitué de 2 mares reliées par un fossé.

Les roseaux des deux étages sont destinés à décompacter la couche filtrante et à fragmenter la croûte de boues qui se forme en surface.

Le filtre a fait l'objet d'une déclaration auprès de la police de l'eau.



La lagune de Linstroff

La lagune de Linstroff d'une capacité de traitement (en nominal) de 100 Equivalents Habitants est constituée de trois bassins alimentés en cascade. Le premier bassin ou lagune primaire reçoit les eaux usées (effluent brut). Il les stocke tandis que les microphytes (végétaux microscopiques unicellulaires) commencent leur travail d'épuration. L'eau nettoyée se déverse dans un second bassin (lagune secondaire) également composé de microphytes où se poursuit l'épuration.

Afin de terminer leur épuration, les eaux traversent la lagune tertiaire.

L'eau de bonne qualité peut alors retrouver son milieu naturel, le Prattelgraben

Le bassin primaire :

- volume = 1 376 m³
- d'un canal de comptage à l'entrée (mesure du débit)
- d'un dégraisseur statique d'une surface
- d'une digue immergée qui permet de retenir et stocker les boues

Le bassin secondaire :

- volume = 750 m³

Le bassin tertiaire :

- volume = 700 m³
- canal de mesure avant le rejet au milieu naturel (mesure de débit)
- le bassin ne comporte pas de macrophyte.

La lagune de Linstroff a fait l'objet d'une déclaration auprès de la police de l'Eau.



Résultats pour l'année 2020

× Pour le Filtre planté de roseaux

• Charges hydrauliques :

Un bilan a eu lieu au mois de juillet.
Le débit moyen annuel est de : 59,00 m³/jour

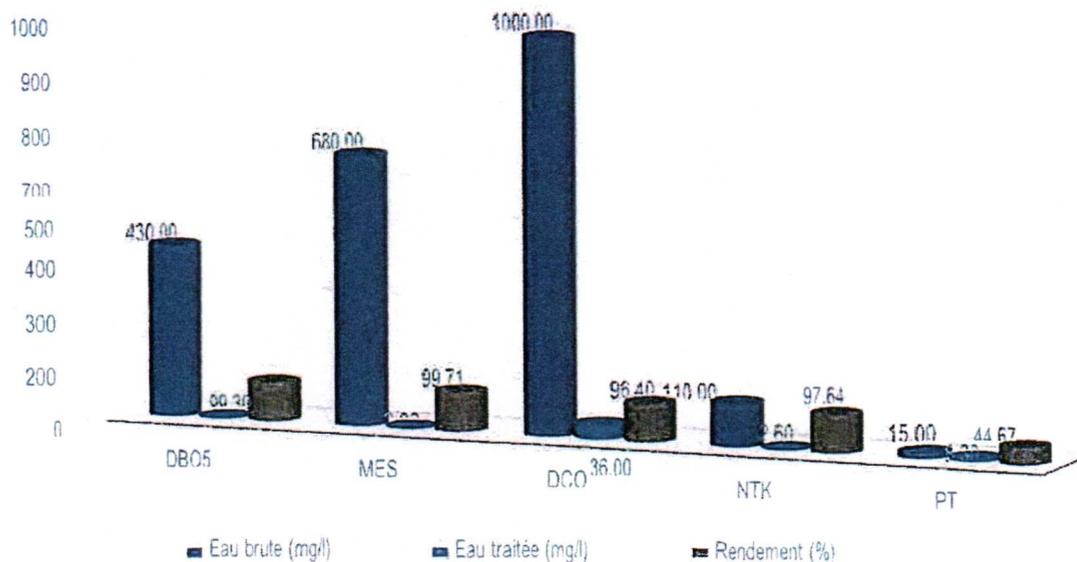
	ENTREE (kg/j)	SORTIE (kg/j)	REGLEMENTATION
DBO5	25,37	0,177	12 kg/j< flux polluant jour < 120 kg/j
DCO	59,00	2,12	
MES	40,12	0,118	
NGL	6,49	0,153	
Pt	0,885	0,49	

• Concentrations pollution moyenne :

Les effluents collectés sur la commune sont exclusivement de nature domestique, aucune industrie n'est recensée sur le territoire.

	ENTREE (mg/l)	SORTIE (mg/l)	RENDEMENT (%)	Performances journalières imposées par la police de l'eau
DBO5	430	3	99,30	93% ou 20 mg/L
DCO	1.000	36	96,40	83% ou 108 mg/L
MES	680	2	99,71	89% ou 36 mg/L
NK	110	2,6	97,64	80% ou 10 mg/L
Pt	15	8,3	44,67	40% ou 10 mg/L

Moyenne annuelle des paramètres



Les résultats sont bons et respectent le niveau réglementaire imposé par la police de l'eau ainsi que ceux de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les sous-produits de l'épuration

Les boues

Sans objet.

Les sous-produits

Les sous-produits sont caractérisés par les refus de dégrillage, et les sables.

→ Les refus de dégrillage sont dirigés avec les ordures ménagères vers le CET de Tétting-Sur-Nied.

La prime à l'épuration

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Montant de la prime à l'épuration en euros	/	2 900	4 000,00 €	4 000,00 €	2.672,00 €

Le 11^{ème} programme portant sur la période 2019-2024 a été adopté par les instances de bassin le 12/10/2018. Au cours de celui-ci, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse poursuivra son soutien à une gestion exemplaire des systèmes d'assainissement collectif à travers le versement de la prime de résultat. Néanmoins la dotation sera diminuée chaque année jusqu'à suppression du dispositif en 2024.

- * Pour la lagune
- * Charges hydrauliques :

Un bilan a eu lieu au mois d'Avril.
Le débit moyen annuel est de : 20 m³/jour

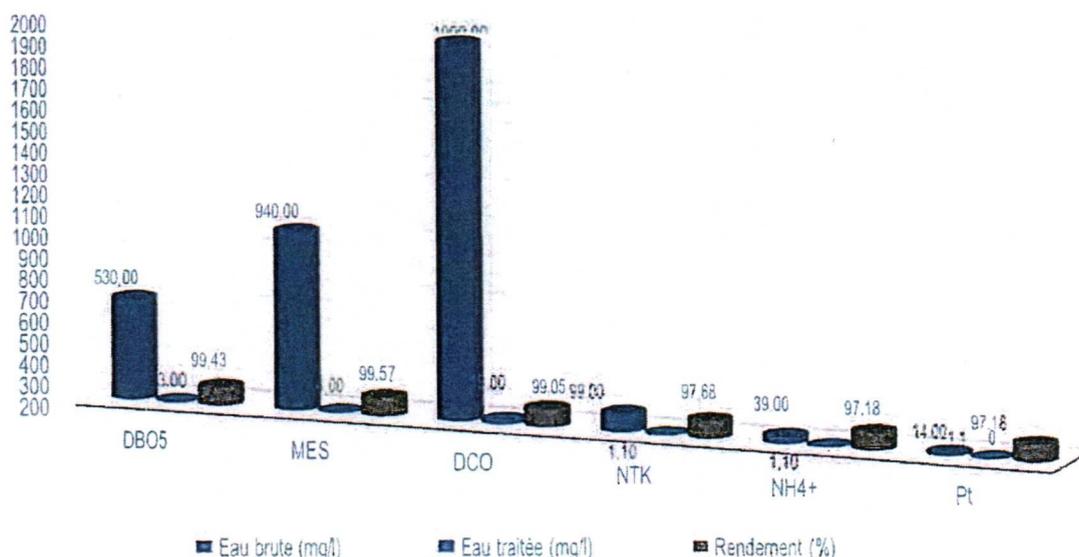
	ENTREE (kg/j)	SORTIE (kg/j)	REGLEMENTATION
DBO5	10,6	0,06	12 kg/j < flux polluant jour < 120 kg/j
DCO	39,8	0,38	
MES	18,8	0,08	
NGL	1,98	0,05	
Pt	0,28	0,02	

- * Concentrations pollution moyenne :

Les effluents collectés sur la commune sont exclusivement de nature domestique, aucune industrie n'est recensée sur le territoire.

	ENTREE (mg/l)	SORTIE (mg/l)	RENDEMENT (%)	Performances journalières imposées par la police de l'eau
DBO5	530	3	99,43	82% ou 55 mg/L
DCO	1.990	19	99,05	86% ou 230 mg/L
MES	940	4	99,57	66% ou 120 mg/L
NK	99	2,3	97,68	70% ou 18 mg/L
Pt	14	0,87	93,79	60% ou 10 mg/L

Moyenne annuelle des paramètres Linstroff



Les résultats sont bons et respectent le niveau réglementaire imposé par la police de l'eau et l'arrêté du 21 juillet 2015

Les sous-produits de l'épuration

Les boues

Sans objet.

Les sous-produits

Les sous-produits sont caractérisés par les refus de dégrillage, et les sables.

--> Les refus de dégrillage sont dirigés avec les ordures ménagères vers le CET de Tétting-Sur-Nied.

La prime à l'épuration

Exercice	2017	2018	2019	2020
Montant de la prime à l'épuration en euros	/	/	1 200,00 €	/

Le 11^{ème} programme portant sur la période 2019-2024 a été adopté par les instances de bassin le 12/10/2018. Au cours de celui-ci, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse poursuivra son soutien à une gestion exemplaire des systèmes d'assainissement collectif à travers le versement de la prime de résultat. Néanmoins la dotation sera diminuée chaque année jusqu'à suppression du dispositif en 2024.

ALTRIPPE ET LEYVILLER

Les communes d'Altrippe et de Leyviller comptent respectivement 384 et 505 habitants et sont assainies au moyen d'un filtre planté de roseaux d'une capacité de 850 Equivalent Habitants qui se trouve sur le ban communal de Leyviller au bout de la rue Saint-Jean.

Les usagers et les volumes consommés

L'ensemble de la population de la commune de Leyviller est raccordé et de même pour Altrippe sauf pour 3 habitations.

ALTRIPPE	Habitants	Habitants raccordés	Compteurs	Volumes consommés m ³	Nombre d'autorisation de déversement
2020	384	375	150	13.728	0

LEYVILLER	Habitants	Habitants raccordés	Compteurs	Volumes consommés m ³	Nombre d'autorisation de déversement
2020	505	505	203	19.231	0

Aucune industrie n'est recensée sur le territoire de ces communes.

Le réseau de collecte des eaux usées

Le réseau d'assainissement sur l'ensemble de la commune est de type unitaire.

Ouvrages	ALTRIPPE	LEYVILLER
Réseau unitaire	2.358 mL	6.340 mL
Réseau séparatif	/	/
Canalisation sous pression	350 mL	500 mL
Déversoir d'orage	6	5
Trop-Plein	2	1
Poste de refoulement	1	1
Dessableur	1	1

ALTRIPPE	DO N°1	Devant de l'habitation n°4 rue des prés
	DO N°2	Place Saint-Barbe bordure du ruisseau
	DO N°3	Intersection rue de la Fontaine et rue principale
	DO N°4	Rue du Stade en face du n°3
	DO N°5	Rue du Stade en face du n°10
	DO N°6	Rue Principale en face du n°10
	TP N°1	Placé en entre le ruisseau et le terrain de foot
	TP N°2	Situé dans le prolongement du bassin de pollution, en amont du poste de refoulement
	Bassin de pollution N°1	En amont du poste de refoulement
	PR -1	En face de l'habitation n°7 rue Principale
LEVILLER	DO N°7	A l'extrémité du chemin d'exploitation en contrebas de la rue des Merles
	DO N°8	Situé du le même chemin d'exploitation en contrebas de la rue des Roses
	DO N°9	Situé sur le même chemin d'exploitation en contrebas de la rue de la cité
	DO N°10	Face à l'habitation n°1 rue Principale
	DO N°11	Devant l'habitation n°16 rue Saint-Jean
	TP N°3	Arrière de l'habitation n°40 rue Saint-Jean
	Bassin de pollution N°2	Placé entre le trop-plein N°3 et le poste de refoulement n°2
	PR 2	Au bout de la rue Saint-Jean

Le Filtre planté de roseaux

Les eaux brutes arrivent par refoulement à l'entrée de l'installation et débouchent dans un regard en béton préfabriqué. Il est aussi utilisé comme dessableur.

Elles sont ensuite dirigées vers une chambre équipée d'une grille statique, assurant la rétention des déchets grossiers.

Une fenêtre de by-pass a été mise en place en partie haute de la grille, afin de permettre le passage des effluents en cas de colmatage de cette dernière.

Après dégrillage, les eaux usées transitent dans un second dessableur puis dans un canal de mesures. Ce canal permet de comptabiliser les débits en transit. Sa présence facilitera la réalisation des contrôles de fonctionnement (autosurveillance).

Par la suite, les eaux brutes rejoignent le réservoir de chasse alimentant l'étage primaire. Y transite la totalité des eaux usées admises en traitement.

Les eaux usées sont alors dirigées vers le casier de filtration primaire n°1, 2 ou 3.

Le premier étage de traitement est constitué d'un massif filtrant planté de roseaux à écoulement vertical scindé en trois filtres indépendants.

L'alternance du casier en service est réalisée manuellement en manipulant des bondes disposées dans l'ouvrage de chasse. L'alternance des phases de repos et de travail est réalisée de manière hebdomadaire (tous les lundis).

L'eau chassée se répartit sur le casier en service, et percole au travers des différentes couches de matériaux filtrants, à savoir du haut vers le bas.

- × Une première couche "filtrante" de gravier fin 2/6 mm ou 2/8 mm, sur une épaisseur de 50 cm.
- × Une seconde couche "de transition" de gravier 5/10 mm roulé, sur une épaisseur de 20 cm.
- × Une troisième couche "drainante" de galets 20/40 mm ou 20/60 mm roulé, dans laquelle est inséré le réseau de drainage et d'évacuation des eaux filtrées sur une épaisseur de 10 cm minimum

Les effluents traités sur l'étage primaire sont dirigés vers le réservoir de chasse secondaire, ouvrage de conception identique à celui servant à alimenter le premier étage de filtration planté de roseaux

Les effluents stockés sont alors évacués rapidement vers la petite chambre contigüe (effet de chasse) puis vers le casier de l'étage secondaire choisi.

L'eau chassée se répartit sur le casier en service, et percole au travers des différentes couches de matériaux filtrants, à savoir et du haut vers le bas :

- × Une première couche "filtrante" de sable alluvionnaire 0/2 sur une épaisseur de 50 cm,
- × Une seconde couche "de transition" de gravier roulé 3/20 sur une épaisseur de 20 cm,
- × Une troisième couche "drainante" de galets 20/40 ou 20/60, sur une épaisseur de 10 cm minimum dans laquelle est inséré le réseau de drainage et d'évacuation des eaux filtrées.

Les eaux traitées cheminent ensuite au sein d'une Zone de Rejet Végétalisée (ZRV) aménagée à l'intérieur du site, avant de rejoindre le milieu naturel.

Le filtre a fait l'objet d'une déclaration auprès de la police de l'eau.



Résultats pour l'année 2020

Charges hydrauliques :

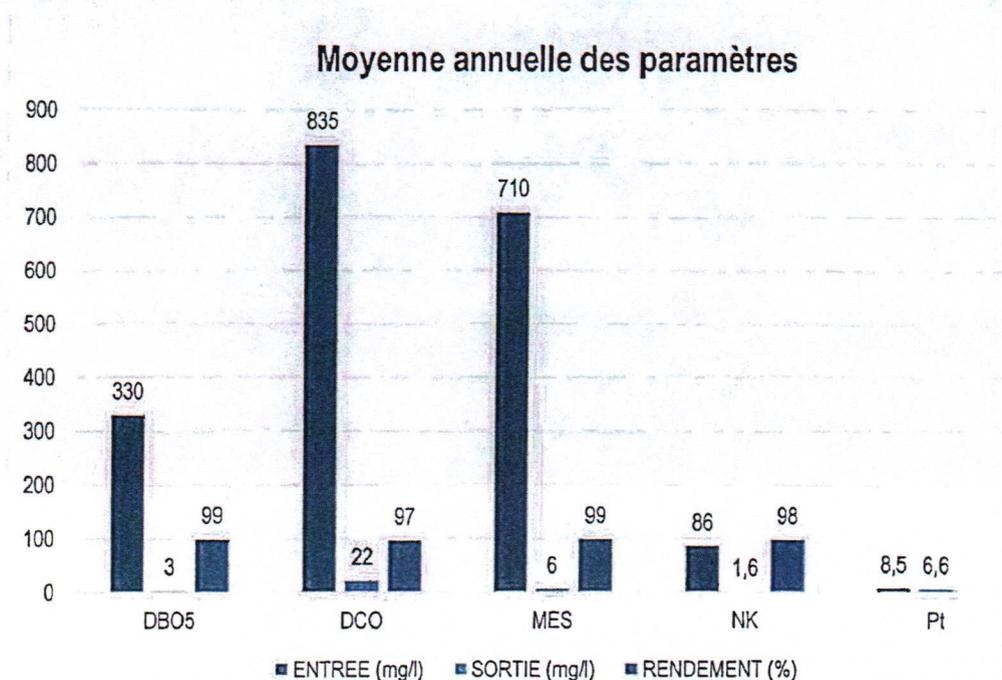
Un bilan a eu lieu au mois de novembre
Le débit moyen annuel est de : 62,00 m³/jour

	ENTREE (kg/j)	SORTIE (kg/j)	REGLEMENTATION
DBO5	20	0,19	12 kg/j < flux polluant jour < 120 kg/j
DCO	52	1,4	
MES	44	0,37	
NGL	3,2	0,03	
Pt	5,3	0,10	

Concentrations pollution moyenne :

Les effluents collectés sur la commune sont exclusivement de nature domestique, aucune industrie n'est recensée sur le territoire.

	ENTREE (mg/l)	SORTIE (mg/l)	RENDEMENT (%)	Performances journalières imposées par la police de l'eau
DBO5	330	3	99	90% ou 10 mg/L
DCO	835	22	97	80% ou 40 mg/L
MES	710	6	99	85% ou 15 mg/L
NK	86	1,6	98	80% ou 10 mg/L
Pt	8,5	6,6		



Les résultats sont bons et respectent le niveau réglementaire imposé par la police de l'eau ainsi que ceux de l'arrêté du 21 juillet 2015

Les sous-produits de l'épuration

Les boues

Sans objet.

Les sous-produits

Les sous-produits sont caractérisés par les refus de dégrillage et les sables.

→ Les refus de dégrillage sont dirigés avec les ordures ménagères vers le CET de Tétting-Sur-Nied.

La prime à l'épuration

Sans objet

Le 11^{ème} programme portant sur la période 2019-2024 a été adopté par les instances de bassin le 12/10/2018. Au cours de celui-ci, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse poursuivra son soutien à une gestion exemplaire des systèmes d'assainissement collectif à travers le versement de la prime de résultat. Néanmoins la dotation sera diminuée chaque année jusqu'à suppression du dispositif en 2024.

SAINT-AVOLD

La commune de Saint-Avold compte 15.789 habitants et présente un caractère très urbain.

Cette commune est assainie de façon collective au moyen de deux stations d'épuration de type boues activées en aération prolongée.

La station de Saint-Avold qui se trouve à la sortie de Saint-Avold en direction Moulin-Neuf et la station Saint-Avold Jeanne d'Arc qui se trouve au niveau des quartiers Jeanne d'Arc et Arcadia.

Les Usagers et les volumes consommés

SAUNT-AVOLD	Habitants	Habitants raccordés	Compteurs	Volumes consommés en m ³	Nombre d'autorisation de déversement
2020	15.789	15.789	7.268	887.462	10

Le réseau de collecte des eaux usées

Le réseau d'assainissement de Saint-Avold est essentiellement de type unitaire (95%). Les seuls secteurs équipés d'un réseau séparatif sont les lotissements.

Ouvrages	SAINT-AVOLD
Réseau unitaire	86.000 mL
Réseau séparatif	23.000 mL
Déversoir d'orage	23
Poste de refoulement	4
Bassins de pollution	4

SAINT-AVOID

DO n°1	STEP Saint AVOID
DO n°2	Carriere
DO n°3	PR Square Weiler
DO n°4	CHEMIN DES DAMES
DO n°5	PR Place du Marche
DO n°6	Rue du Transvaal
DO n°7	Rond Point Schuman
DO n°8	Bld de Lorraine (LA TOUR)
DO n°9	Huchet
DO n°10	Entree Tyrol
DO n°11	Collecteur Ouest / Paul Thomas
DO n°12	Collecteur Ouest / Rue du Lac
DO n°13	Rue Joffre
DO n°14	Rue De Gaulle
DO n°15	Rue de la piscine
DO n°16	Passage des Poilus
DO n°17	Rue Maréchal FOCH
DO n°18	Rue Altmayer Mac Donald
DO n°19	Rue Melusine
DO n°20	Rue Lemire
DO n°21	Rue de la Vallee Dourd'hal
DO n°22	Terrain Lehnardt (Entree Tyrol)
DO n°23	
Décharge n°1	Sortie Rosselle canalisée
Décharge n°2	Rue Poincare
Dessableur	Rue de la Vallee

Les stations de traitement

Saint-Avoid – 24.300 EH (2000)

Les eaux usées arrivent gravitairement à la station par 3 antennes, l'une pour les effluents de Macheren, une autre pour la partie nord de l'agglomération, et la dernière qui est la principale pour le reste.

Un dégrilleur est installé à l'arrivée de toutes les eaux usées à l'amont du poste de relèvement de la station.

Les déchets recueillis chutent dans un container à roulettes de 800 L environ, puis sont évacués avec les ordures ménagères.

Les eaux brutes et les matières de vidange qui ont été relevées pénètrent dans un dessableur-dégraisseur de forme cylindro-conique.

La station est censée relever un débit de 1 000 m³/h sur les prétraitements, mais seulement 600 m³/h sur les ouvrages biologiques à l'aval. L'excédent est stocké dans un bassin cylindrique implanté près du dégrilleur, le bassin d'orage.

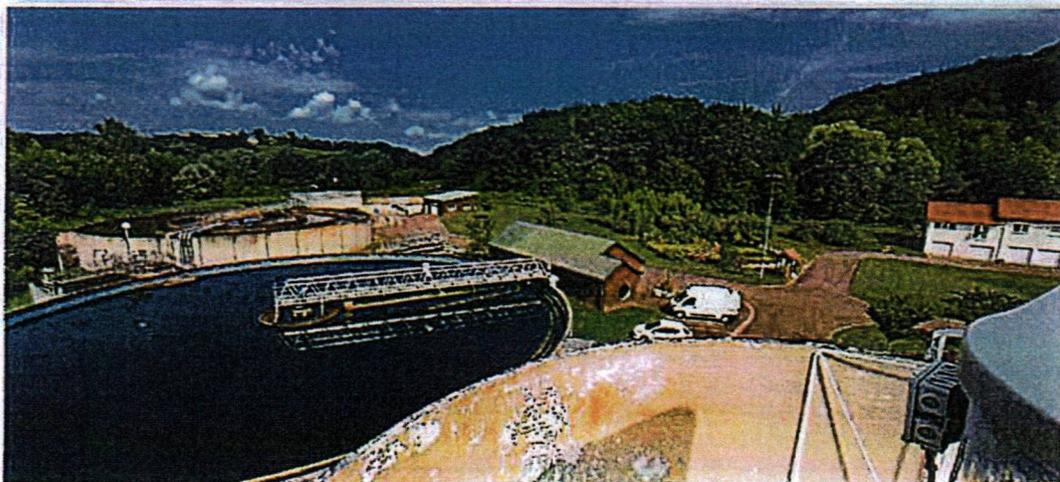
Puis les eaux prétraitées sont envoyées sur le traitement biologique.

Le traitement biologique est assuré par le passage successif des effluents dans plusieurs ouvrages de fonctions bien distinctes :

- × Un bassin d'anaérobie pour favoriser la déphosphatation biologique des effluents
- × Un bassin d'aération annulaire scindé en 3 zones (aérée, aérobie et anoxie) pour l'oxydation de la pollution et la réduction des oxydes d'azote (procédé dénommé "OCO")
- × Une zone de dégazage suivie d'un clarificateur pour la séparation des boues et de l'eau traitée
- × Un puits de recirculation pour réinjecter les boues dans le process

Enfin les eaux traitées partent vers le clarificateur, qui va séparer la phase eau et boues.

Les eaux traitées sont mesurées avant rejet dans la Rosselle à l'aide d'un canal venturi et d'un débitmètre.



Saint-Avoid Jeanne d'Arc - 2.800 EH (1962)

Les eaux brutes arrivent à la station par le biais de deux antennes. La principale correspond à la totalité du quartier "Arcadia" et au sud de la cité "Jeanne d'Arc" et la secondaire correspond au nord de la cité "Jeanne d'Arc".

Les débits admis en entrée de station sont mesurés grâce à un canal venturi couplé avec un débitmètre.

Les eaux brutes admises en traitement sont dégrillées au moyen d'une grille statique, puis pénètrent dans un dégraisseur.

Après prétraitement, les eaux brutes sont dirigées vers un décanteur primaire statique.

Après décantation primaire, les eaux usées pénètrent dans un bassin d'aération de forme parallélépipédique rectangle, d'un volume de 335 m³.

La séparation des boues et de l'eau interstitielle épurée se fait dans un ouvrage cylindro-conique statique à paroi fortement inclinée, le clarificateur. Son volume est de 115 m³, et sa surface au plan d'eau (utile) de 45 m².

Les débits d'eau traité rejeté vers le milieu récepteur s'écoulant par un canal équipé d'un déversoir triangulaire en mince paroi, associé à un débitmètre à ultrasons.

Les eaux traitées sont rejetées dans le ruisseau Le Merle.



Résultats pour l'année 2020

Saint-Avoid – 24.300 EH (2000)

Charges hydrauliques :

Un bilan est réalisé mensuellement, conformément à l'arrêté préfectoral.
Le débit moyen annuel pour l'année 2020 est de 6.440 m³/jour en entrée et 6.365,00 m³/jour en sortie.

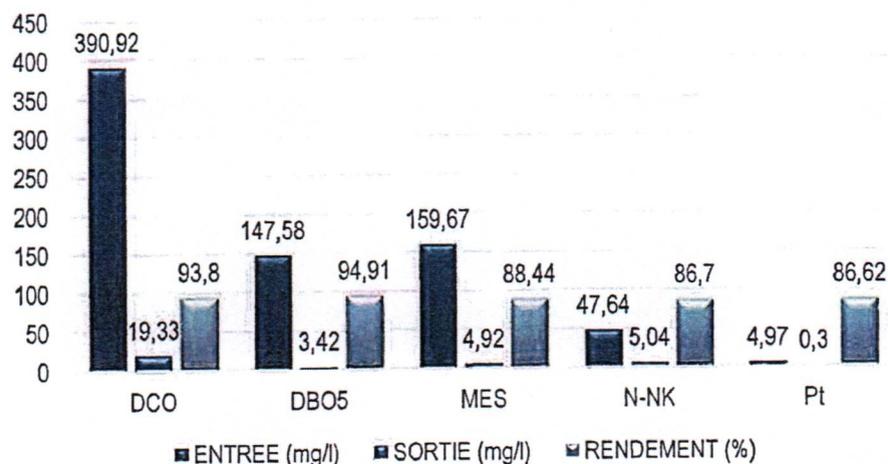
	ENTREE (kg/an)	SORTIE (kg/an)
DBO5	9.086,16	286,68
DCO	26.511,91	1.285,42
MES	9.653,23	267,57
N-NK	2.982,36	343,51
Pt	9.653,23	26,41

Concentrations pollution moyenne :

Les effluents collectés sont exclusivement de nature domestique, aucune industrie n'est recensée sur le territoire.

Paramètres	ENTREE (mg/l)	SORTIE (mg/l)	RENDEMENT (%)	Valeurs maximales autorisées de L'ARRETE PREFECTORAL en	
				RENDEMENT (%)	OU mg/L
DCO	390,92	19,33	93,80	75	30
DBO5	147,58	3,42	94,91	90	25
MES	159,67	4,92	88,44	90	30
N-NK	47,64	5,04	86,70	75	10
Pt	4,97	0,30	86,62	80	2

Moyenne annuelle des paramètres



D'une manière générale l'effluent traité sur la station d'épuration de Saint-Avoid est de bonne qualité et respecte les prescriptions de l'Arrêté Préfectoral.

Les sous-produits de l'épuration

Les boues

Les boues produites par la station de Saint-Avoid sont déshydratées par le procédé ci-dessous : par table d'égouttage puis par filtre presse.

	2020
Matière Sèche (t MS)	432
Teneur en matière (g/l)	30

La production est ensuite stockée sur une plate-forme puis envoyées dans un centre de compostage.

Les sous-produits

Les sous-produits sont caractérisés par les graisses, les refus de dégrillages, et les sables.
 Les refus de dégrillage sont dirigés avec les ordures ménagères vers le CET de Téting-Sur-Nied.
 Les sables et les produits de curage sont stockés sur une plateforme afin de bien les assécher.
 Les graisses sont dirigées TTM à Custines.

La prime à l'épuration

Exercice	2020
Montant de la prime à l'épuration en euros	18.141,00 €

Le 11^{ème} programme portant sur la période 2019-2024 a été adopté par les instances de bassin le 12/10/2018.
 Au cours de celui-ci, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse poursuivra son soutien à une gestion exemplaire des systèmes d'assainissement collectif à travers le versement de la prime de résultat. Néanmoins la dotation sera diminuée chaque année jusqu'à suppression du dispositif en 2024.

Saint-Avoid Jeanne d'Arc – 2.800 EH (1962)

Charges hydrauliques :

Un bilan est réalisé mensuellement, conformément à l'arrêté préfectoral.

Le débit moyen annuel pour l'année 2020 est de 239,00 m³/jour en entrée et 236,00 m³/jour en sortie.

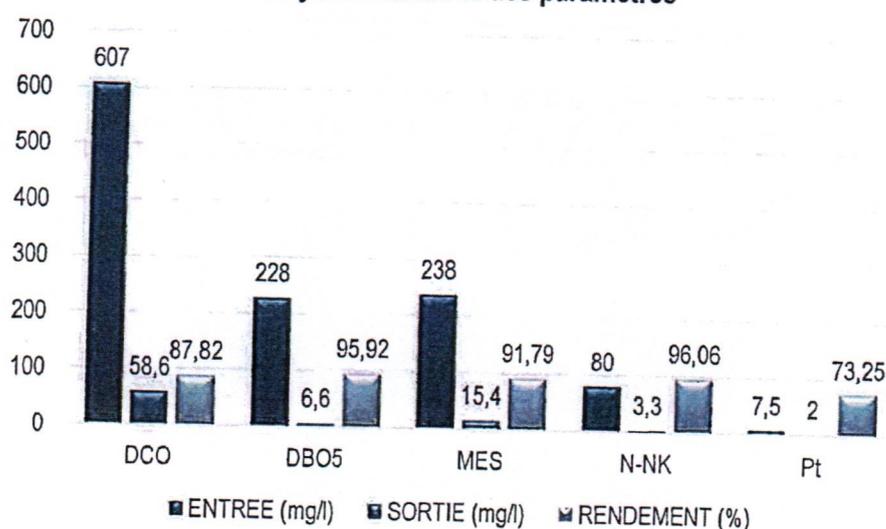
Flux moyen annuel	ENTREE (kg/an)	SORTIE (kg/an)
DBO5	45,07	1,59
DCO	129,67	14,09
MES	49,65	4,08
N-NK	30,45	1,20
Pt	2,72	0,73

Concentrations pollution moyenne :

Les effluents collectés sont exclusivement de nature domestique, aucune industrie n'est recensée sur le territoire.

Paramètres	ENTREE (mg/l)	SORTIE (mg/l)	RENDEMENT (%)	Valeurs maximales autorisées de L'ARRETE PREFECTORAL en	
				RENDEMENT (%)	OU mg/L
DCO	607	58,6	87,82	85	50
DBO5	228	6,6	95,92	90	15
MES	238	15,4	91,79	90	20
N-NK	80	3,3	96,06	80	15
Pt	7,5	2	73,25	50	5

Moyenne annuelle des paramètres



D'une manière générale l'effluent traité sur la station d'épuration de Saint-Avoid Jeanne d'Arc est de bonne qualité et respecte les prescriptions de l'Arrêté Préfectoral.

Les sous-produits de l'épuration

Les boues

Les boues produites par la station de Saint-Avoid Jeanne d'Arc sont emmenées pour traitement sur la step de Saint-Avoid

	2020
Matière Sèche (t MS)	770
Matière sèche (t MS)	21 9
Teneur en matière (g/l)	2,85

Les sous-produits

Les sous-produits sont caractérisés par les graisses, les refus de dégrillages, et les sables.
Les refus de dégrillage sont dirigés avec les ordures ménagères vers le CET de Téting-Sur-Nied.
Les sables et les produits de curage sont stockés sur une plateforme afin de bien les assécher.
Les graisses sont dirigées TTM à Custines.

La prime à l'épuration

Exercice	2020
Montant de la prime à l'épuration en euros	4.402,00 €

Le 11^{ème} programme portant sur la période 2019-2024 a été adopté par les instances de bassin le 12/10/2018.
Au cours de celui-ci, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse poursuivra son soutien à une gestion exemplaire des systèmes d'assainissement collectif à travers le versement de la prime de résultat. Néanmoins la dotation sera diminuée chaque année jusqu'à suppression du dispositif en 2024.

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

MONTANT DES DIFFERENTES COMPOSANTES D'UNE FACTURE D'EAU

LA PART « EAU POTABLE »

Le prix de l'eau potable se répartit entre une part fixe et une part variable.

La part fixe correspond au montant de la location du compteur mis à disposition chez les usagers

La part variable assise sur le volume consommé, correspondant au montant du prix de l'eau.

Sur le territoire de l'ex- Centre Mosellan, trois Syndicats des Eaux sont présents :

- le Syndicat des Eaux de Basse Vigneulle Faulquemont : Guessling Hemering et Lelling,
- le Syndicat des Eaux d'Hellimer Fremestroff : Laning, Lixing-Lès-Saint-Avoid, Maxstadt, Biding et Vahl-Ebersing
- le Syndicat des Eaux de Rodalbe et Environs : Morhange, Baronville et Racrange, Grostenquin,
- Sur Saint-Avoid la facturation est assurée par la Régie ENERGIS

LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE

Les redevances des Agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires)

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

Ces redevances se décomposent en trois :

- Redevance pour pollution : tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m³ consommés, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipé d'un assainissement individuel.
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : elle est acquittée par les consommateurs dont la commune est raccordée à une unité de traitement, elle est calculée également sur le nombre de m³ consommés.
- Redevance pour prélèvement : elle est due par les services d'eau (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires) aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Les organismes la répercutent sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

Pour Guessling-Hemering et Lelling

	2017	2018	2019	2020	DELTA 2019/2020
Redevance Prélèvement Agence	0,0800	0,0800	0,08000	0,08000	0
Lutte contre la pollution	0,35000	0,35000	0,35000	0,35000	0
Modernisation des réseaux	0,23300	0,23300	0,23300	0,23300	0

Pour Laning, Lixing-Lès-Saint-Avoid, Maxstadt, Biding et Vahl-Ebersing, Altrippe
Leyviller

	2017	2018	2019	2020	DELTA 2019/2020
Redevance Prélèvement Agence	0,09650	0,09650	0,09650	0,09650	0
Lutte contre la pollution	0,3500	0,3500	0,35000	0,3500	0
Modernisation des réseaux	0,2330	0,2330	0,2330	0,23330	0

Pour Morhange, Racrange, Baronville et Grostenquin

	2017	2018	2019	2020	DELTA 2019/2020
Redevance Prélèvement Agence	0,06900	0,07100	0,07400	0,07100	-0,0030
Lutte contre la pollution	0,35000	0,35000	0,35000	0,35000	0
Modernisation des réseaux	0,23300	0,23300	0,23300	0,23000	0

Pour Saint-Avoid

	2020
Redevance Prélèvement Agence	0,07300
Lutte contre la pollution	0,35000
Modernisation des réseaux	0,23300

LA PART « ASSAINISSEMENT »

L'assiette de la redevance assainissement est assise sur le volume d'eau potable consommé.

La redevance assainissement permet à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie de financer la gestion du service (fonctionnement)

Pour Guessling-Hemering, Lelling, Laning et Lixing-Lès-Saint-Avold, Morhange et Baronville, Maxstadt, Biding et Vahl-Ebersing et Racrange, Grostenquin, Altrippe Leyviller

Deux redevances distinctes sont appliquées :

- Communes zonées en collectif encore non assainies – Redevance de collecte.
- Communes zonées en collectif déjà assainies – Redevance d'assainissement collective.

Par ailleurs, pour tout nouveau branchement réalisé dans les communes déjà assainies une taxe est prélevée correspondant à la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) d'un montant de :

- 1 464,00 €, pour une habitation.
- 864,00 € par appartement, quand il s'agit de logement collectif.

Le Service assainissement gère le fonctionnement des installations de l'ensemble des communes assainies.

COMMUNES ASSAINIES COLLECTIVEMENT	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total redevance (€HT/m ³)	2,33	2,35	2,35	2,35	2,35	2,35

Pour Saint-Avold

Une redevance est appliquée :

- Redevance d'assainissement collective.

Par ailleurs, pour tout nouveau branchement réalisé dans les communes déjà assainies une taxe est prélevée correspondant à la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) d'un montant de :

- 556,44 €, pour une habitation (de 0 à 500 m²)

COMMUNES ASSAINIES	2020
Total redevance (€HT/m ³)	1,585

LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

La T.V.A. est perçue sur chacun des postes énumérés.

Le taux est 10% pour la redevance assainissement et la modernisation des réseaux.

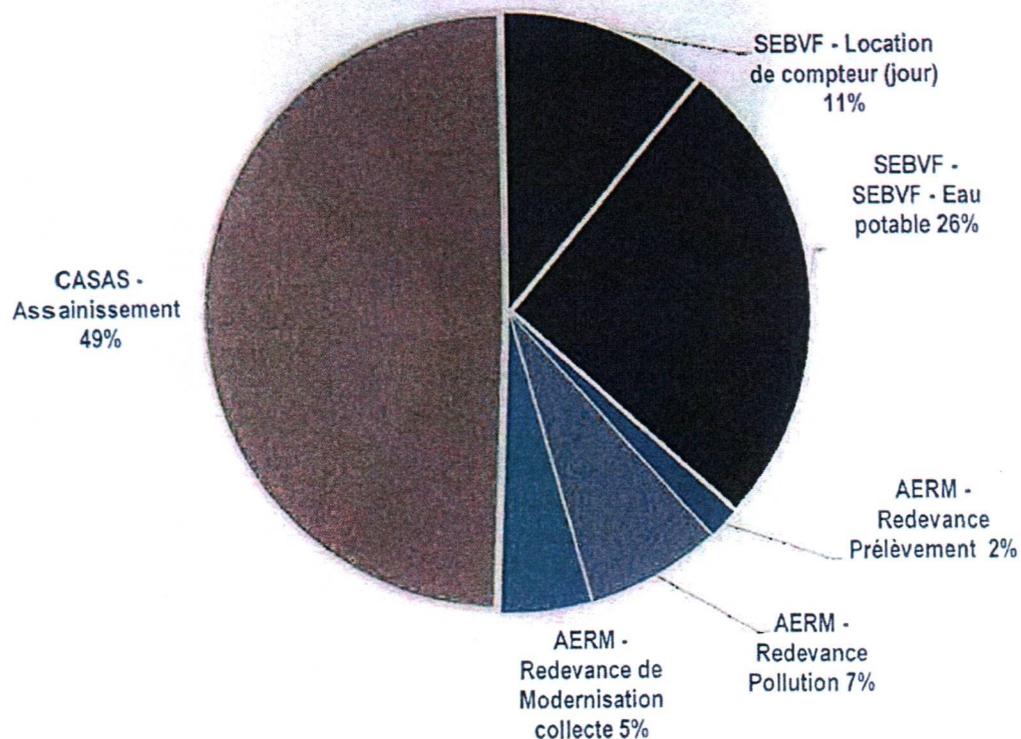
RECAPITULATIF : FACTURE TYPE POUR 120 M³ ANNUEL

Les tableaux ci-après représentent la facture d'eau d'un usager consommant 120 m³/an en fonction de la commune habitée.

En annexe se trouve des factures type d'usager par commune et par syndicat des eaux.

GUESSLING-HEMERING - LELLING

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total HT	Total TVA	Total TTC
Eau potable					
SEBVF - Location de compteur (jour)	365	0,17358 €	63,36 €	3,48 €	66,84 €
SEBVF - Eau (de 1 à 20 m ³)	20	1,15000 €	23,00 €	1,27 €	24,27 €
SEBVF - Eau (21 à 120 m ³)	100	1,24000 €	124,00 €	6,82 €	130,82 €
Taxe et Redevance					
AERM - Redevance Prélèvement	120	0,08000 €	9,60 €	0,53 €	10,13 €
AERM - Redevance Pollution	120	0,35000 €	42,00 €	2,31 €	44,31 €
AERM - Redevance de Modernisation collective	120	0,23300 €	27,96 €	1,54 €	29,50 €
Assainissement					
CASAS - Assainissement	120	2,35000 €	282,00 €	15,51 €	297,51 €
Montant Facture					603,37 €
Prix total TTC au m³					5,03 €

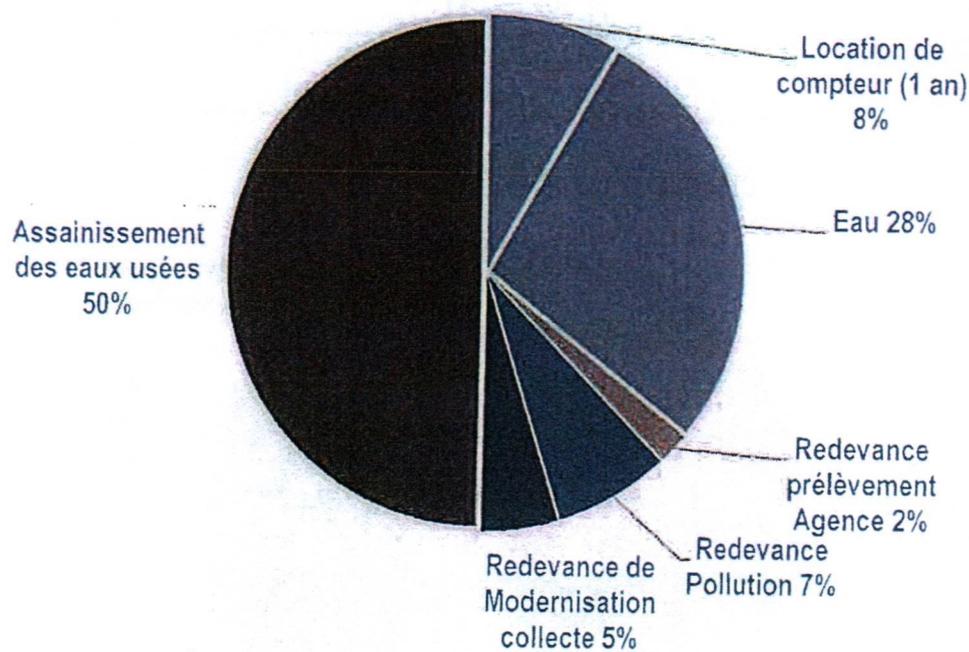
COMPOSITION D'UNE FACTURE 120 M³

La part de l'assainissement représente 49 % de la facture d'un usager de Guessling-Hemering et de Lelling

LANING - LIXING-LES-SAINT-AVOLD - MAXSTADT - BIDING - VAHL-EBERSING - ALTRIPPE
- LEYVILLER

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total HT	Total TVA	Total TTC
Eau potable					
SEHF - Location de compteur (Mois)	12	3,85000 €	46,20 €	2,54 €	48,74 €
SEHF - Eau	120	1,30000 €	156,00 €	8,58 €	164,58 €
Taxe et Redevance					
AERM - Redevance Prélèvement	120	0,09650 €	11,58 €	0,64 €	12,22 €
AERM - Redevance Pollution	120	0,35000 €	42,00 €	2,31 €	44,31 €
AERM - Redevance de Modernisation collective	120	0,23300 €	27,96 €	1,54 €	29,50 €
Assainissement					
CASAS - Assainissement	120	2,35000 €	282,00 €	15,51 €	297,51 €
Montant Facture					596,86 €
Prix total TTC au m³					4,97 €

COMPOSITION D'UNE FACTURE 120 M3

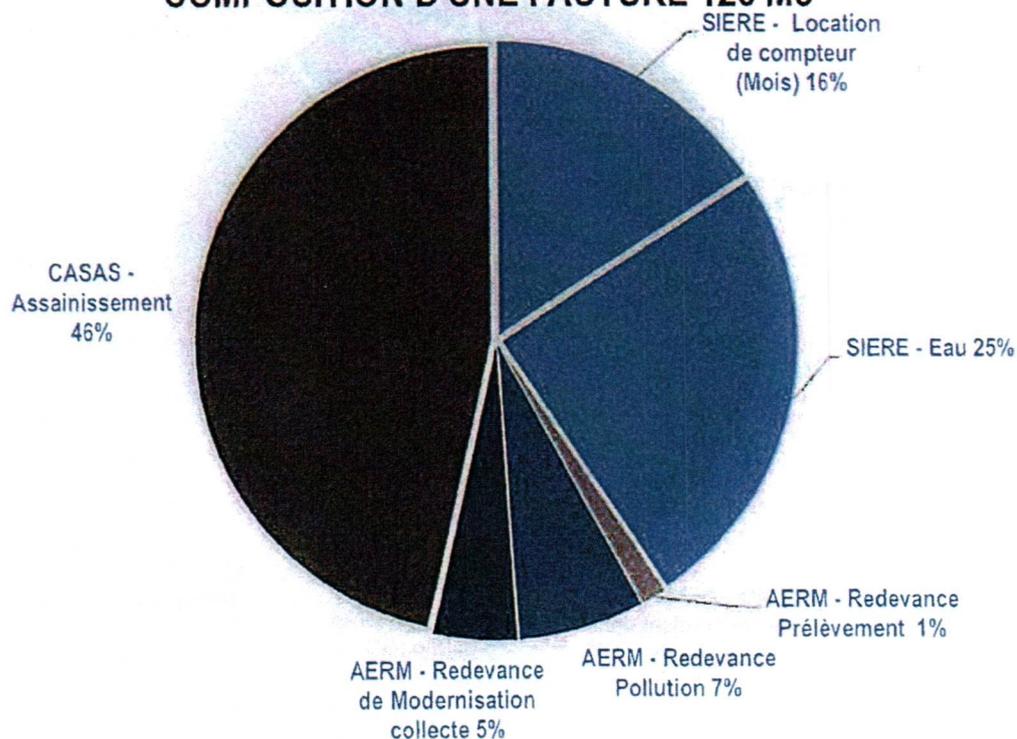


La part de l'assainissement représente 50 % de la facture d'un usager de Maxstadt, Biding, Vahl-Ebersing, Laning et Lixing-Lès-Saint-Avold.

BARONVILLE, MORHANGE, RACRANGE ET GROSTENQUIN

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total HT	Total TVA	Total TTC
Eau potable					
SIERE - Location de compteur (Mois)	12	8,00000 €	96,00 €	5,28 €	101,28 €
SIERE - Eau	120	1,26000 €	151,20 €	8,32 €	159,52 €
Taxe et Redevance					
AERM - Redevance Prélèvement	120	0,07100 €	8,52 €	0,47 €	8,99 €
AERM - Redevance Pollution	120	0,35000 €	42,00 €	2,31 €	44,31 €
AERM - Redevance de Modernisation collective	120	0,23300 €	27,96 €	1,54 €	29,50 €
Assainissement					
CASAS - Assainissement	120	2,35000 €	282,00 €	15,51 €	297,51 €
Montant Facture					641,10 €
Prix total TTC au m³					5,34 €

COMPOSITION D'UNE FACTURE 120 M3



La part de l'assainissement représente 46% de la facture d'un usager de Baronville, Morhange, Racrange et Grostenquin.

<p>Taux de desserte par des réseaux de collecte eaux usées</p> <p>Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.</p> <p>Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :</p>		
$\frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100 = \text{---} \%$	$\frac{\text{Maxstadt} = (121/122) \times 100}{\text{Biding} = (135/144) \times 100}$	<p>99,10 %</p> <p>93,75 %</p>
<p>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</p>		
<p>Plan du réseau de collecte (0, 10 ou 20 points)</p> <p>Existence de plans du réseau ou plans couvrant 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements</p> <p>Mise à jour du plan au moins annuelles</p> <p>20</p>		
<p>Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchement (0 à 40 points)</p> <p>Informations structurales complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)</p> <p>10</p> <p>Existence d'une information géographique précisant l'alignement des canalisations</p> <p>10</p> <p>Localisation des descriptions de tous les ouvrages annexes (poste de relèvement, Déversoirs d'orage, ...)</p> <p>10</p> <p>Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchement entre deux regards de visite)</p> <p>0</p>		
<p>Informations sur les interventions sur le réseau (0 à 40 points)</p> <p>Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau</p> <p>0</p> <p>Localisation et identification de travaux de réhabilitations (curage préventif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)</p> <p>10</p> <p>Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement. (un programme détaillé)</p> <p>0</p> <p>Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement</p> <p>0</p>		
<p>Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié</p> <p>Indicateur fourni par la Police de l'Eau</p>		<p>100%</p>
<p>Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié</p> <p>Indicateur fourni par la Police de l'Eau</p>		<p>100%</p>
<p>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié</p>		<p>100%</p>
<p>Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conforme à la réglementation</p> <p>Pas de soutirage de boues pour l'instant</p>		
<p>Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers</p>		<p>/</p>
<p>Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau</p>		<p>0</p>
<p>Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées</p>		<p>/</p>

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'eau	100%
<p>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</p> <p>(les indicateurs B et C ne sont pris en compte uniquement l'indicateur A atteints au moins 80 points)</p>	
<p>A- Éléments communs à tous les types de réseaux</p>	<p>OUI NON</p>
<p>x Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement, ...)</p>	<p>20 0</p>
<p>x Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)</p>	<p>10 0</p>
<p>x Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement</p>	<p>20 0</p>
<p>x Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejets, suivants les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement</p>	<p>30 0</p>
<p>x Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement</p>	<p>10 0</p>
<p>x Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur</p>	<p>10 0</p>
<p>B - Pour les secteurs équipés en réseaux en séparatifs ou partiellement séparatifs</p>	
<p>x Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO et de l'azote organique total)</p>	<p>10 0</p>
<p>C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</p>	
<p>x Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage</p>	<p>0 0</p>
<p>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</p>	
<p>Maxstadt</p>	
<p>Biding</p>	
<p>Taux de réclamations</p>	<p>0</p>

Taux de desserte par des réseaux de collecte eaux usées		
Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement. Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :		
$\frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100 = \text{---} \%$	Vahl-Ebersing= (227/236) x100	96,18 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Plan du réseau de collecte (0, 10 ou 20 points)		
Existence de plans du réseau ou plans couvrant 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	20	
Mise à jour du plan au moins annuelles		
Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchement (0 à 40 points)		60 points
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	
Existence d'une information géographique précisant l'alimétrie des canalisations	10	
Localisation des descriptions de tous les ouvrages annexes (poste de relèvement, Déversoirs d'orage, ...)	10	
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchement entre deux regards de visite)	0	
Informations sur les interventions sur le réseau (0 à 40 points)		
Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	0	
Localisation et identification de travaux de réhabilitations (Curage préventif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement. (un programme détaillé)	0	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	0	
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié		100%
Indicateur fourni par la Police de l'Eau		
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié		100%
Indicateur fourni par la Police de l'Eau		
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié		100%
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conforme à la réglementation		Pas de soutirage de boues pour l'instant
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers		/
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées		/

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'eau	100%
<p>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (les indicateurs B et C ne sont pris en compte uniquement l'indicateur A atteints au moins 80 points)</p> <p>A- Eléments communs à tous les types de réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> x Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement, ...) x Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) x Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement x Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejets, suivants les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement x Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement x Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur <p>B - Pour les secteurs équipés en réseaux en séparatifs ou partiellement séparatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> x Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO et de l'azote organique total) <p>C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</p> <ul style="list-style-type: none"> x Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage 	<p>OUI NON</p> <p>20 0</p> <p>10 0</p> <p>20 0</p> <p>30 0</p> <p>10 0</p> <p>10 0</p> <p>10 0</p> <p>0 0</p> <p>70 points</p>
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	
Vahl-Ebersing	
Taux de réclamations	0

<p>Taux de desserte par des réseaux de collecte eaux usées</p> <p>Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.</p> <p>Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :</p> $\frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100 = \text{---} \%$	<p>Grostenquin= (265/286) x100</p> <p>92,38 %</p>
<p>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</p> <p>Plan du réseau de collecte (0, 10 ou 20 points)</p> <p>Existence de plans du réseau ou plans couvrant 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements Mise à jour du plan au moins annuelles 20</p> <p>Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchement (0 à 40 points)</p> <p>Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) 10</p> <p>Existence d'une information géographique précisant l'alimétrie des canalisations 10</p> <p>Localisation des descriptions de tous les ouvrages annexes (poste de relèvement, Déversoirs d'orage. ...) 10</p> <p>Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchement entre deux regards de visite) 0</p> <p>Informations sur les interventions sur le réseau (0 à 40 points)</p> <p>Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau 0</p> <p>Localisation et identification de travaux de réhabilitations (curage préventif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) 10</p> <p>Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement. (un programme détaillé) 0</p> <p>Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement 0</p>	<p>60 points</p>
<p>Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié</p> <p>Indicateur fourni par la Police de l'Eau</p>	<p>100%</p>
<p>Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié</p> <p>Indicateur fourni par la Police de l'Eau</p>	<p>100%</p>
<p>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié</p>	<p>100%</p>
<p>Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conforme à la réglementation</p>	<p>Pas de soutirage de boues pour l'instant</p>
<p>Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers</p>	<p>/</p>
<p>Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau</p>	<p>0</p>
<p>Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées</p>	<p>/</p>

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'eau	100%																
<p>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (les indicateurs B et C ne sont pris en compte uniquement l'indicateur A atteints au moins 80 points)</p> <p>A- Eléments communs à tous les types de réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> x Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement. ...) x Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) x Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement x Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejets, suivants les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement x Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement x Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur <p>B - Pour les secteurs équipés en réseaux en séparatifs ou partiellement séparatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> x Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO et de l'azote organique total) <p>C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</p> <ul style="list-style-type: none"> x Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage. 	<table border="1"> <thead> <tr> <th>OUI</th> <th>NON</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>30</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table> <p>70 points</p>	OUI	NON	20	0	10	0	20	0	30	0	10	0	10	0	10	0
OUI	NON																
20	0																
10	0																
20	0																
30	0																
10	0																
10	0																
10	0																
<p>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</p> <p>Grosfenquin</p>																	
<p>Taux de réclamations</p>	<p>0</p>																

ALTRIPPE LEYVILLER

<p>Taux de desserte par des réseaux de collecte eaux usées</p> <p>Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.</p> <p>Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :</p>		
$\frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100 = \text{---} \%$	<p>Altrippe= (150/159) x100 Leyviller = (203/203) x 100</p>	94,33 % 100
<p>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</p>		
<p>Plan du réseau de collecte (0, 10 ou 20 points)</p> <p>Existence de plans du réseau ou plans couvrant 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements</p> <p>Mise à jour du plan au moins annuelles</p> <p>20</p>		
<p>Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchement (0 à 40 points)</p> <p>Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)</p> <p>10</p> <p>Existence d'une information géographique précisant l'alignement des canalisations</p> <p>10</p> <p>Localisation des descriptions de tous les ouvrages annexes (poste de relèvement, Déversoirs d'orage, ...)</p> <p>10</p> <p>Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchement entre deux regards de visite)</p> <p>0</p>		
<p>Informations sur les interventions sur le réseau (0 à 40 points)</p> <p>Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau</p> <p>0</p> <p>Localisation et identification de travaux de réhabilitations (curage préventif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)</p> <p>10</p> <p>Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement. (un programme détaillé)</p> <p>0</p> <p>Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement</p> <p>0</p>		
<p>Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié</p> <p>Indicateur fourni par la Police de l'Eau</p>		
<p>100%</p>		
<p>Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié</p> <p>Indicateur fourni par la Police de l'Eau</p>		
<p>100%</p>		
<p>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié</p>		
<p>100%</p>		
<p>Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conforme à la réglementation</p> <p>Pas de soutirage de boues pour l'instant</p>		
<p>Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers</p> <p>/</p>		
<p>Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau</p>		
<p>0</p>		

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	/
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'eau	100%
<p>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (les indicateurs B et C ne sont pris en compte uniquement l'indicateur A atteints au moins 80 points)</p> <p>A- Éléments communs à tous les types de réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> x Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement, ...) x Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) x Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement x Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejets. suivants les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement x Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement x Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur <p>B - Pour les secteurs équipés en réseaux en séparatifs ou partiellement séparatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> x Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO et de l'azote organique total) <p>C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</p> <ul style="list-style-type: none"> x Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage 	<p>OUI NON</p> <p>20 0</p> <p>10 0</p> <p>20 0</p> <p>30 0</p> <p>10 0</p> <p>10 0</p> <p>10 0</p> <p>0 0</p> <p>70 points</p>
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	
Allrippe Leyviller	
Taux de réclamations	0

SAINT-AVOLD

Taux de desserte par des réseaux de collecte eaux usées		
Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement. Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :		
$\frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100 = \text{---} \%$	Saint-Avold= (7.268/7.268) x100	100
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Plan du réseau de collecte (0, 10 ou 20 points)		
Existence de plans du réseau ou plans couvrant 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	20	
Mise à jour du plan au moins annuelles		
Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchement (0 à 40 points)		
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	
Existence d'une information géographique précisant l'allimétrie des canalisations	10	
Localisation des descriptions de tous les ouvrages annexes (poste de relèvement, Déversoirs d'orage, ...)	10	
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchement entre deux regards de visite)	0	60 points
Informations sur les interventions sur le réseau (0 à 40 points)		
Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	0	
Localisation et identification de travaux de réhabilitations (curage préventif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement, (un programme détaillé)	0	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	0	
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié		100%
Indicateur fourni par la Police de l'Eau		
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié		100%
Indicateur fourni par la Police de l'Eau		
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié		100%
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conforme à la réglementation	Valorisation en comptage	432 tonnes de matière sèche
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers		/
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		/
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées		0,05%

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'eau	100%
<p>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (les indicateurs B et C ne sont pris en compte uniquement l'indicateur A atteints au moins 80 points)</p> <p>A- Elements communs à tous les types de réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> x Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement. ...) x Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) x Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement x Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejets, suivants les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement x Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement x Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur <p>B - Pour les secteurs équipés en réseaux en séparatifs ou partiellement séparatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> x Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO et de l'azote organique total) <p>C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</p> <ul style="list-style-type: none"> x Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage 	<p>OUI NON</p> <p>20 0</p> <p>10 0</p> <p>20 0</p> <p>30 0</p> <p>10 0</p> <p>10 0</p> <p>10 0</p> <p>60 points</p>
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,5%
Saint-Avoid	0
Taux de réclamations	0

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ET DETAILS DE LA DETTE POUR L'ANNEE 2020

Désignation	Montant en euros
Montant des travaux engagés au 31/12/2020	
Subventions Agence de l'Eau Rhin Meuse	
Subventions Conseil Général de la Moselle	
Encours de la dette	
Montant du remboursement du capital	
Montant des intérêts	
Montant des amortissements	

PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE OU EN COURS DE REALISATION

Diffembach-Lès-Hellimer et Hellimer

Les deux communes seront assainies au moyen d'une unité de traitement commune qui se trouvera sur le ban communal d'Hellimer.

Les études de projet mais aussi d'optimisation des coûts (étude de déraccordement) sont en cours de réalisation.

Le montant estimé de ce projet est d'environ 4,8 millions d'euros.

ANNEXES

Glossaire

Etat de la dette – Tableau récapitulatif

Factures spécimen 120 m³

L'agence de l'Eau Rhin Meuse vous informe

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE

GLOSSAIRE

- Equivalent-Habitant** : Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.
 1 EH = 60 g de DBO₅/jour soit 21.6 kg de DBO₅/an
 La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent-habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO₅) de 60 grammes d'oxygène par jour.
- DBO₅** : La demande biochimique en oxygène est la quantité d'oxygène consommée dans des conditions d'essai spécifiques (incubation pendant 5 jours, à 20° dans l'obscurité) par les micro-organismes présents dans l'eau, pour assurer la dégradation de la matière organique par voie biologique.
 La DBO₅ représente plus particulièrement une mesure de la charge polluante d'origine carbonée (pollution organique biodégradable en fait). Elle fournit donc une des indications importantes permettant de juger de la qualité d'une eau et de son degré de pollution. Par contre, c'est un test reconnu trop peu précis pour qualifier les eaux naturelles mais très utilisé pour surveiller l'efficacité des stations d'épuration.
 La DBO₅ s'exprime en mg O₂/l (milligrammes d'oxygène par litre).
- DCO** : La demande chimique en oxygène est la quantité d'oxygène consommée par les matières existantes dans l'eau et oxydables dans certaines conditions opératoires. Il s'agit d'un des paramètres spécifiques que l'on utilise pour déterminer la concentration des polluants principaux. C'est une mesure globale des matières organiques et de certains sels minéraux oxydables (pollution organique totale), à la différence de la DBO₅, qui ne prend en compte que les matières organiques biodégradables.
 La DCO constitue donc un paramètre important. Cette analyse rapide sert essentiellement à la surveillance des eaux usées et des rejets industriels. Pour l'analyse d'un prélèvement donné, sa valeur est toujours supérieure à celle de la DBO₅, car elle mesure une plus grande quantité d'oxygène. La DCO s'exprime également en mg O₂/l (milligrammes d'oxygène par litre).
- MES** : Il s'agit de la quantité de matières, organiques ou minérales, en suspension dans l'eau. Elles correspondent à la pollution solide.
 En moyenne, un habitant rejette 90 grammes par jour de MES.
 Les MES s'expriment également en mg/l (milligrammes par litre).
- Pt** : Dans les eaux usées urbaines, le phosphore provient environ pour moitié des déjections humaines, et pour moitié de l'utilisation des lessives.
 On en distingue 2 formes :
 Le phosphore organique, résidu de matière vivante.
 Le phosphore minéral, essentiellement constitué de phosphates (PO₄), qui représente 50 à 90% de la totalité du phosphore dans les eaux usées urbaines. De plus, il constitue, au même titre que les nitrates, un agent fertilisant.
 La réglementation, en ce qui concerne le phosphore, ne tient compte que d'un seul paramètre, le phosphore total, noté PT.
 $T = P_{organique} + P_{minéral}$
 Le rejet de matières phosphorées est d'environ 4 grammes par habitant et par jour.
 La quantité de phosphore s'exprime en mg/l (milligrammes par litre).
- Matières organiques** : Éléments liés d'une manière ou d'une autre à la matière vivante ; les produits qui la composent sont pour l'essentiel formés de carbone, oxygène, hydrogène, azote et phosphore. En opposition à la matière minérale.
- NGL ou azote kjeldahl** : Une analyse permet de mesurer simultanément l'azote organique et l'azote ammoniacal. On obtient alors l'azote KJELDAHL, noté NK ou NTK.
 $NK \text{ ou } NTK = N_{organique} + N_{ammoniacal}$
 A titre indicatif, la quantité d'azote Kjeldahl (organique + ammoniacal donc) rejetée par une personne est d'environ 15 grammes par jour.
 De même, lorsque l'on mesure toutes les formes différentes d'azote (mis à part l'azote gazeux), on obtient l'azote global, noté NGL.
 $NGL = N_{organique} + N_{ammoniacal} + N_{nitrites} + N_{nitrates}$
 Ces 2 paramètres sont utilisés par la réglementation pour fixer les limites de rejet de l'azote dans le milieu naturel. En ce qui concerne les directives européennes, la totalité des formes azotées est prise en compte sous l'appellation azote total, et non plus azote global.
- Siccité** : la siccité des boues est déterminée par un indice utilisé dans le domaine de l'épuration des eaux usées.
 Les boues sont constituées d'eau et de matières sèches. La siccité est le pourcentage massique de matière sèche. Ainsi une boue avec une siccité de 10 % présente une humidité de 90 %
 La siccité est évaluée par la quantité de solide restant après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de taux d'humidité (teneur en eau)
 C'est une donnée obligatoire à connaître pour toutes sortes de manipulations des boues lors du processus d'épuration des eaux usées, car la consistance de la boue est un état physique dépendant de sa siccité.

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLO

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE

FACTURES 120 M³

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE



**SYNDICAT DES
EAUX
HELLIMER
FREMESTROFF**

Secrétariat 10, Rue Principale 57660 LEYVILLER
Tel 03.87.01.84.69
Fax 03.87.01.89.51
E-mail : seh57@wanadoo.fr

Référence à N° du contrat : 684000147
rappeler Occupant : MME KIHN VERONIQUE

Adresse du 1 RUE DE L' EGLISE
lieu desservi : 57660 VAHL-EBERSING

MME KIHN VERONIQUE
1 RUE DE L' EGLISE
57660 VAHL-EBERSING

Nos horaires d'ouverture sont :
LUNDI et VENDREDI : 09h-11h
MARDI ET JEUDI : 14h-16h
FERMETURE HEBDOMADAIRE LE MERCREDI

Message :

Tout déménagement est à nous signaler par le biais d'un imprimé "Transfert du Contrat EAU" qui vous sera transmis sur simple demande.

Toute réclamation relative à l'Assainissement est à formuler auprès des Services compétents suivants :

- * CASAS de Morhange : 03-87-86-48-40
- * SIA Léning-Francaltroff : 03-87-01-67-36
- * SIA Insming-Nelling : 03-87-01-60-04

Note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, téléchargeable : www.eau-rhin-meuse.fr

MODALITES DE PAIEMENT DE LA FACTURE :
Voir détails au verso de la facture

Facture réelle n° 2020-EA-00-8193 du 12/10/2020

Eau et Assainissement

2ème Quadrimestre 2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 45 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00468 €

	Montants
Abonnement	16,25
Consommation	210,79

Total de la facture 227,04

Montant total à payer avant le 26/10/2020 227,04 €

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement

pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

MME KIHN VERONIQUE
1 RUE DE L'EGLISE
57660 VAHL-EBERSING

Emetteur : SEHF

Références : EAU N° rôle Eau : 5
Etablissement : N° rôle Asst : 5
N° codique : 057109 Nature du rôle : 01

N° contrat : 684000147
N° facture : 8193
Exercice : 2020/3
Date facture : 12/10/2020
Montant : 227,04 euros

à retourner à l'adresse ci-dessous

TRESORERIE DE
GROSTENQUIN-MORHANGE
14 RUE DES EGLANTIERS
57660 GROSTENQUIN

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TITRE NE PAS PLIER

Facture réelle n° 2020-EA-00-8193 du 12/10/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
684011230	512722	15/20/2	07/09/2020	851			896	45
Consommation totale relevée								45

Consommation facturée (m3)	45
-----------------------------------	-----------

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur		4 mois		3,85000	15,40	0,85 (5,50%)	16,25
Eau	1 à 45	45 m3		1,30000	58,50	3,22 (5,50%)	61,72
Collecte des eaux usées							
Assainissement Vahl-Ebersing	1 à 45	45 m3		2,35000	105,75	10,58 (10,00%)	116,33
Organismes publics							
Redevance Prélèvement sur la ressource en Eau	1 à 45	45 m3		0,09650	4,34	0,24 (5,50%)	4,58
Modernisation réseaux Vahl Ebersing	1 à 45	45 m3		0,23300	10,49	1,05 (10,00%)	11,54
Pollution Vahl Ebersing	1 à 45	45 m3		0,35000	15,75	0,87 (5,50%)	16,62
Total de votre facture					210,23	16,81	227,04
Montant total à payer					210,23	16,81	227,04

Commentaires**NOTE EXPLICATIVE**

Eau	C'est la facturation de l'eau par mètre cube (consommation réelle ou estimée)
Abonnement	Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier. <u>Seules ces deux premières rubriques restent dans le budget du Syndicat des Eaux.</u>
Assainissement	Redevance définie soit par la Commune, soit par le Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre commune (SIA ou CCCM). Elle est basée sur le volume d'eau facturé ou forfaitaire. <u>Cette redevance est collectée par le Syndicat des Eaux et reversée à ces collectivités.</u>
Redevance Prélèvement	Proportionnelle au volume d'eau facturé
Redevance Pollution	Proportionnelle au volume d'eau facturé
Redevance Modernisation réseau	Proportionnelle au volume d'eau soumis à la redevance Assainissement
<u>Ces 3 redevances sont collectées par le Syndicat des Eaux et reversées à l'Agence de L'Eau Rhin-Meuse (Organisme Public).</u>	

Paiement de la facture

- **Par Carte Bancaire** : se connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr
Uniquement jusqu'à la date limite de paiement et saisir les informations suivantes :
 - Identifiant collectivité : 6218
 - Facture n° : situé au recto de la facture : exemple : 2021-EA-00-XXXX
- **Par Chèque bancaire ou postal** :
Etabl à l'ordre du Trésor Public, et à envoyer au :
Trésor Public 14 Rue des Eglantiers _ 57660 GROSTENQUIN (joindre le talon de paiement)
- **Par Virement TRESORERIE GROSTENQUIN-MORHANGE** :
IBAN : FR27 3000 1005 29G5 7400 0000 068 BIC : BDFEFRPPCCT
- **Par Mandat de prélèvement SEPA** (si vous avez opté pour ce système de paiement).
Dans ce cas, apparaît sur le recto de la facture la mention "Somme prélevée le "

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE



**SYNDICAT DES
EAUX
HELLIMER
FREMESTROFF**

Secrétariat 10, Rue Principale 57660 LEYVILLER
Tel 03.87.01.84.69
Fax 03.87.01.89.51
E-mail : seh57@wanadoo.fr

Référence à N° du contrat : 453000030
rappeler Occupant : MR HAUSER STEPHANE

Adresse du 15 ALLEE DES TILLEULS
lieu desservi : 57660 MAXSTADT

MR HAUSER STEPHANE
15 ALLEE DES TILLEULS
57660 MAXSTADT

Nos horaires d'ouverture sont :
LUNDI et VENDREDI : 09h-11h
MARDI ET JEUDI : 14h-16h
FERMETURE HEBDOMADAIRE LE MERCREDI

Message :

Tout déménagement est à nous signaler par le biais d'un imprimé "Transfert du Contrat EAU" qui vous sera transmis sur simple demande.

Toute réclamation relative à l'Assainissement est à formuler auprès des Services compétents suivants :

- * CASAS de Morhange : 03-87-86-48-40
- * SIA Léning-Francaltroff : 03-87-01-67-36
- * SIA Insming-Nelling : 03-87-01-60-04

Note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, téléchargeable : www.eau-rhin-meuse.fr

MODALITES DE PAIEMENT DE LA FACTURE :
Voir détails au verso de la facture

Facture réelle n° 2020-EA-00-8161 du 12/10/2020

Eau et Assainissement

2ème Quadrimestre 2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

90 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00468 €

Abonnement
Consommation

Montants
16,25
421,56

Total de la facture

437,81

Montant total à payer avant le 26/10/2020

437,81 €

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

MR HAUSER STEPHANE
15 ALLEE DES TILLEULS
57660 MAXSTADT

Emetteur : SEHF
Références : EAU N° rôle Eau : 5
Etablissement : N° rôle Asst : 5
N° codique : 057109 Nature du rôle : 01
N° contrat : 453000030
N° facture : 8161
Exercice : 2020/3
Date facture : 12/10/2020
Montant : 437,81 euros

à retourner à l'adresse ci-dessous

TRESORERIE DE
GROSTENQUIN-MORHANGE
14 RUE DES EGLANTIERS
57660 GROSTENQUIN

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Facture réelle n° 2020-EA-00-8161 du 12/10/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
453011070	107223	15/20/2	11/09/2020	1246			1336	90
Consommation totale relevée								90

Consommation facturée (m3) 90

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur		4 mois		3,85000	15,40	0,85 (5,50%)	16,25
Eau	1 à 90	90 m3		1,30000	117,00	6,44 (5,50%)	123,44
Collecte des eaux usées							
Assainissement Maxstadt	1 à 90	90 m3		2,35000	211,50	21,15 (10,00%)	232,65
Organismes publics							
Redevance Prélèvement sur la ressource en Eau	1 à 90	90 m3		0,09650	8,69	0,48 (5,50%)	9,17
Pollution Maxstadt	1 à 90	90 m3		0,35000	31,50	1,73 (5,50%)	33,23
Modernisation réseaux Maxstadt	1 à 90	90 m3		0,23300	20,97	2,10 (10,00%)	23,07
Total de votre facture					405,06	32,75	437,81
Montant total à payer					405,06	32,75	437,81

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

Eau	C'est la facturation de l'eau par mètre cube (consommation réelle ou estimée)
Abonnement	Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier. <u>Seules ces deux premières rubriques restent dans le budget du Syndicat des Eaux.</u>
Assainissement	Redevance définie soit par la Commune, soit par le Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre commune (SIA ou CCCM). Elle est basée sur le volume d'eau facturé ou forfaitaire. <u>Cette redevance est collectée par le Syndicat des Eaux et reversée à ces collectivités.</u>
Redevance Prélèvement	Proportionnelle au volume d'eau facturé
Redevance Pollution	Proportionnelle au volume d'eau facturé
Redevance Modernisation réseau	Proportionnelle au volume d'eau soumis à la redevance Assainissement
<u>Ces 3 redevances sont collectées par le Syndicat des Eaux et reversées à l'Agence de L'Eau Rhin-Meuse (Organisme Public).</u>	

Paiement de la facture

- Par Carte Bancaire : se connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr
Uniquement jusqu'à la date limite de paiement et saisir les informations suivantes :
 - Identifiant collectivité : 6218
 - Facture n° : situé au recto de la facture : exemple : 2021-EA-00-XXXX
- Par Chèque bancaire ou postal :
Etabli à l'ordre du Trésor Public, et à envoyer au :
Trésor Public 14 Rue des Eglantiers _ 57660 GROSTENQUIN (joindre le talon de paiement)
- Par Virement TRESORERIE GROSTENQUIN-MORHANGE :
IBAN : FR27 3000 1005 29G5 7400 0000 068 BIC : BDFEFRPPCCT
- Par Mandat de prélèvement SEPA (si vous avez opté pour ce système de paiement).
Dans ce cas, apparaît sur le recto de la facture la mention "Somme prélevée le "

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE



**SYNDICAT DES
EAUX
HELLIMER
FREMESTROFF**

Référence à rappeler **N° du contrat : 409000054**
Occupant : **MR LAWRYNOWICZ GABRIEL**

Adresse du lieu desservi : **8 RUE DE LA LIBERATION
57660 LIXING LES ST-AVOLD**

Secrétariat 10, Rue Principale 57660 LEYVILLER
Tel 03.87.01.84.69
Fax 03.87.01.89.51
E-mail : seh57@wanadoo.fr

**MR LAWRYNOWICZ GABRIEL
8 RUE DE LA LIBERATION
57660 LIXING-L-SAINT-AVOLD**

Nos horaires d'ouverture sont :
LUNDI et VENDREDI : 09h-11h
MARDI ET JEUDI : 14h-16h
FERMETURE HEBDOMADAIRE LE MERCREDI

Message :

Tout déménagement est à nous signaler par le biais d'un imprimé "Transfert du Contrat EAU" qui vous sera transmis sur simple demande.

Toute réclamation relative à l'Assainissement est à formuler auprès des Services compétents suivants :

- * CASAS de Morhange : 03-87-86-48-40
- * SIA Léning-Francaltroff : 03-87-01-67-36
- * SIA Insming-Nelling : 03-87-01-60-04

Note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, téléchargeable : www.eau-rhin-meuse.fr

MODALITES DE PAIEMENT DE LA FACTURE :
Voir détails au verso de la facture

Facture réelle n° 2020-EA-00-9436 du 12/10/2020

Eau et Assainissement

2ème Quadrimestre 2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

68 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00468 €

Abonnement
Consommation

Montants
16,25
318,49

Total de la facture

334,74

Montant total à payer avant le 26/10/2020

334,74 €

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

**MR LAWRYNOWICZ GABRIEL
8 RUE DE LA LIBERATION
57660 LIXING-L-SAINT-AVOLD**

Emetteur : SEHF

Références : EAU N° rôle Eau : 5
Etablissement : N° rôle Asst : 5
N° codique : 057109 Nature du rôle : 01

N° contrat : 409000054
N° facture : 9436
Exercice : 2020/3
Date facture : 12/10/2020
Montant : 334,74 euros

à retourner à l'adresse ci-dessous

**TRESORERIE DE
GROSTENQUIN-MORHANGE
14 RUE DES EGLANTIERS
57660 GROSTENQUIN**

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT, NE PAS PLIER

Facture réelle n° 2020-EA-00-9436 du 12/10/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
409010360	378742	15/20/2	10/09/2020	1330			1398	68
Consommation totale relevée								68
Consommation facturée (m3)								68

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur		4 mois		3,85000	15,40	0,85 (5,50%)	16,25
Eau	1 à 68	68 m3		1,30000	88,40	4,86 (5,50%)	93,26
Collecte des eaux usées							
Assainissement Lixing Les St Avold	1 à 68	68 m3		2,35000	159,80	15,98 (10,00%)	175,78
Organismes publics							
Redevance Prélèvement sur la ressource en Eau	1 à 68	68 m3		0,09650	6,56	0,36 (5,50%)	6,92
Modernisation réseaux Lixing Les St Avold	1 à 68	68 m3		0,23300	15,84	1,58 (10,00%)	17,42
Pollution Lixing Les St Avold	1 à 68	68 m3		0,35000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Total de votre facture					309,80	24,94	334,74
Montant total à payer					309,80	24,94	334,74

Commentaires**NOTE EXPLICATIVE**

Eau	C'est la facturation de l'eau par mètre cube (consommation réelle ou estimée)
Abonnement	Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier. <u>Seules ces deux premières rubriques restent dans le budget du Syndicat des Eaux.</u>
Assainissement	Redevance définie soit par la Commune, soit par le Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre commune (SIA ou CCCM). Elle est basée sur le volume d'eau facturé ou forfaitaire. <u>Cette redevance est collectée par le Syndicat des Eaux et reversée à ces collectivités.</u>
Redevance Prélèvement	Proportionnelle au volume d'eau facturé
Redevance Pollution	Proportionnelle au volume d'eau facturé
Redevance Modernisation réseau	Proportionnelle au volume d'eau soumis à la redevance Assainissement
<u>Ces 3 redevances sont collectées par le Syndicat des Eaux et reversées à l'Agence de L'Eau Rhin-Meuse (Organisme Public).</u>	

Paiement de la facture

- Par Carte Bancaire : se connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr
Uniquement jusqu'à la date limite de paiement et saisir les informations suivantes :
 - o Identifiant collectivité : 6218
 - o Facture n° : situé au recto de la facture : exemple : 2021-EA-00-XXXX
- Par Chèque bancaire ou postal :
Etabli à l'ordre du Trésor Public, et à envoyer au :
Trésor Public 14 Rue des Eglantiers _ 57660 GROSTENQUIN (joindre le talon de paiement)
- Par Virement TRESORERIE GROSTENQUIN-MORHANGE :
IBAN : FR27 3000 1005 29G5 7400 0000 068 BIC : BDFEFRPPCCT
- Par Mandat de prélèvement SEPA (si vous avez opté pour ce système de paiement).
Dans ce cas, apparaît sur le recto de la facture la mention "Somme prélevée le "

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE



**SYNDICAT DES
EAUX
HELLIMER
FREMESTROFF**

Secrétariat 10, Rue Principale 57660 LEYVILLER
Tel 03.87.01.84.69
Fax 03.87.01.89.51
E-mail : seh57@wanadoo.fr

Référence à N° du contrat : 398000041
rappeler Occupant : MR OU MME HAGER ERIC PLONQUET AURELIE

Adresse du 7 RUE DES JARDINS
lieu desservi : 57660 LEYVILLER

MR OU MME HAGER ERIC PLONQUET
AURELIE
7 RUE DES JARDINS
57660 LEYVILLER

Nos horaires d'ouverture sont :
LUNDI et VENDREDI : 09h-11h
MARDI ET JEUDI : 14h-16h
FERMETURE HEBDOMADAIRE LE MERCREDI

Message :

Tout déménagement est à nous signaler par le biais d'un imprimé "Transfert du Contrat EAU" qui vous sera transmis sur simple demande.

Toute réclamation relative à l'Assainissement est à formuler auprès des Services compétents suivants :

- * CASAS de Morhange : 03-87-86-48-40
- * SIA Léning-Francaltroff : 03-87-01-67-36
- * SIA Insming-Nelling : 03-87-01-60-04

Note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, téléchargeable : www.eau-rhin-meuse.fr

MODALITES DE PAIEMENT DE LA FACTURE :
Voir détails au verso de la facture

Facture estimative n° 2020-EA-00-9859 du 12/10/2020

Eau et Assainissement

2ème quadrimestre 2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

51 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00307 €

Abonnement
Consommation

Montants
16,25
156,41

Total de la facture

172,66

Montant total à payer avant le 26/10/2020

172,66 €

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

Emetteur : SEHF
Références : EAU N° rôle Eau : 5
Etablissement : N° rôle Asst : 5
N° codique : 057109 Nature du rôle : 01
N° contrat : 398000041
N° facture : 9859
Exercice : 2020/3
Date facture : 12/10/2020
Montant : 172,66 euros

MR OU MME HAGER ERIC PLONQUET
AURELIE
7 RUE DES JARDINS
57660 LEYVILLER

à retourner à l'adresse ci-dessous

TRESORERIE DE
GROSTENQUIN-MORHANGE
14 RUE DES EGLANTIERS
57660 GROSTENQUIN

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Facture estimative n° 2020-EA-00-9859 du 12/10/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
398010950	294175	15/20/2	12/10/2020	1472			1523	51
Consommation totale relevée								51

Consommation facturée (m3) 51

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur		4 mois		3,85000	15,40	0,85 (5,50%)	16,25
Eau	1 à 51	51 m3		1,30000	66,30	3,65 (5,50%)	69,95
Collecte des eaux usées							
Assainissement Leyviller	1 à 51	51 m3		0,88000	44,88	4,49 (10,00%)	49,37
Organismes publics							
Redevance Prélèvement sur la ressource en Eau	1 à 51	51 m3		0,09650	4,92	0,27 (5,50%)	5,19
Pollution Leyviller	1 à 51	51 m3		0,35000	17,85	0,98 (5,50%)	18,83
Modernisation réseaux Leyviller	1 à 51	51 m3		0,23300	11,88	1,19 (10,00%)	13,07
Total de votre facture					161,23	11,43	172,66
Montant total à payer					161,23	11,43	172,66

Commentaires**NOTE EXPLICATIVE**

Eau	C'est la facturation de l'eau par mètre cube (consommation réelle ou estimée)
Abonnement	Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
<u>Seules ces deux premières rubriques restent dans le budget du Syndicat des Eaux.</u>	
Assainissement	Redevance définie soit par la Commune, soit par le Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre commune (SIA ou CCCM). Elle est basée sur le volume d'eau facturé ou forfaitaire.
<u>Cette redevance est collectée par le Syndicat des Eaux et reversée à ces collectivités.</u>	
Redevance Prélèvement	Proportionnelle au volume d'eau facturé
Redevance Pollution	Proportionnelle au volume d'eau facturé
Redevance Modernisation réseau	Proportionnelle au volume d'eau soumis à la redevance Assainissement
<u>Ces 3 redevances sont collectées par le Syndicat des Eaux et reversées à l'Agence de L'Eau Rhin-Meuse (Organisme Public).</u>	

Paiement de la facture

- **Par Carte Bancaire** : se connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr
Uniquement jusqu'à la date limite de paiement et saisir les informations suivantes :
 - Identifiant collectivité : 6218
 - Facture n° : situé au recto de la facture : exemple : 2021-EA-00-XXXX
- **Par Chèque bancaire ou postal** :
Etabli à l'ordre du Trésor Public, et à envoyer au :
Trésor Public 14 Rue des Eglantiers _ 57660 GROSTENQUIN (joindre le talon de paiement)
- **Par Virement TRESORERIE GROSTENQUIN-MORHANGE** :
IBAN : FR27 3000 1005 29G5 7400 0000 068 BIC : BDFEFRPPCCT
- **Par Mandat de prélèvement SEPA** (si vous avez opté pour ce système de paiement).
Dans ce cas, apparaît sur le recto de la facture la mention "Somme prélevée le "

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE



**SYNDICAT DES
EAUX
HELLIMER
FREMESTROFF**

Secrétariat 10, Rue Principale 57660 LEYVILLER
Tel 03.87.01.84.69
Fax 03.87.01.89.51
E-mail : sehf57@wanadoo.fr

Référence à rappeler N° du contrat : 384000039
Occupant : MR SABRA FATI

Adresse du lieu desservi : 7 RUE DE VAHL
57660 LANING

MR SABRA FATI
7 RUE DE VAHL
57660 LANING

Nos horaires d'ouverture sont :
LUNDI et VENDREDI : 09h-11h
MARDI ET JEUDI : 14h-16h
FERMETURE HEBDOMADAIRE LE MERCREDI

Message :

Tout déménagement est à nous signaler par le biais d'un imprimé "Transfert du Contrat EAU" qui vous sera transmis sur simple demande.

Toute réclamation relative à l'Assainissement est à formuler auprès des Services compétents suivants :
* CASAS de Morhange : 03-87-86-48-40
* SIA Léning-Francaltroff : 03-87-01-67-36
* SIA Insming-Nelling : 03-87-01-60-04

Note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, téléchargeable : www.eau-rhin-meuse.fr

MODALITES DE PAIEMENT DE LA FACTURE :
Voir détails au verso de la facture

Facture réelle n° 2020-EA-00-8786 du 12/10/2020

Eau et Assainissement

2ème Quadrimestre 2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

71 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00468 €

Abonnement
Consommation

Montants
16,25
332,56

Total de la facture

348,81

Montant total à payer avant le 26/10/2020

348,81 €

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement

pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

MR SABRA FATI
7 RUE DE VAHL
57660 LANING

Emetteur : SEHF

Références : EAU N° rôle Eau : 5

Etablissement : N° rôle Asst : 5

N° codique : 057109 Nature du rôle : 01

N° contrat : 384000039

N° facture : 8786

Exercice : 2020/3

Date facture : 12/10/2020

Montant : 348,81 euros

à retourner à l'adresse ci-dessous

TRESORERIE DE
GROSTENQUIN-MORHANGE
14 RUE DES EGLANTIERES
57660 GROSTENQUIN

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Facture réelle n° 2020-EA-00-8786 du 12/10/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
384010270	036933	15/20/2	10/09/2020	794			865	71
Consommation totale relevée								71

Consommation facturée (m3) **71**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur		4 mois		3,85000	15,40	0,85 (5,50%)	16,25
Eau	1 à 71	71 m3		1,30000	92,30	5,08 (5,50%)	97,38
Collecte des eaux usées							
Assainissement Laning	1 à 71	71 m3		2,35000	166,85	16,69 (10,00%)	183,54
Organismes publics							
Redevance Prélèvement sur la ressource en Eau	1 à 71	71 m3		0,09650	6,85	0,38 (5,50%)	7,23
Pollution Laning	1 à 71	71 m3		0,35000	24,85	1,37 (5,50%)	26,22
Modernisation réseaux Laning	1 à 71	71 m3		0,23300	16,54	1,65 (10,00%)	18,19
Total de votre facture					322,79	26,02	348,81
Montant total à payer					322,79	26,02	348,81

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

- Eau** C'est la facturation de l'eau par mètre cube (consommation réelle ou estimée)
- Abonnement** Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
Seules ces deux premières rubriques restent dans le budget du Syndicat des Eaux.
- Assainissement** Redevance définie soit par la Commune, soit par le Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre commune (SIA ou CCCM). Elle est basée sur le volume d'eau facturé ou forfaitaire.
Cette redevance est collectée par le Syndicat des Eaux et reversée à ces collectivités.
- Redevance Prélèvement** Proportionnelle au volume d'eau facturé
- Redevance Pollution** Proportionnelle au volume d'eau facturé
- Redevance Modernisation réseau** Proportionnelle au volume d'eau soumis à la redevance Assainissement
- Ces 3 redevances sont collectées par le Syndicat des Eaux et reversées à l'Agence de L'Eau Rhin-Meuse (Organisme Public).

Paiement de la facture

- **Par Carte Bancaire** : se connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr
Uniquement jusqu'à la date limite de paiement et saisir les informations suivantes :
 - Identifiant collectivité : 6218
 - Facture n° : situé au recto de la facture : exemple : 2021-EA-00-XXXX
- **Par Chèque bancaire ou postal** :
Etabli à l'ordre du Trésor Public, et à envoyer au :
Trésor Public 14 Rue des Eglantiers _ 57660 GROSTENQUIN (Joindre le talon de paiement)
- **Par Virement TRESORERIE GROSTENQUIN-MORHANGE** :
IBAN : FR27 3000 1005 29G5 7400 0000 068 BIC : BDFEFRPPCCT
- **Par Mandat de prélèvement SEPA** (si vous avez opté pour ce système de paiement).
Dans ce cas, apparaît sur le recto de la facture la mention "Somme prélevée le "



**SYNDICAT DES
EAUX
HELLIMER
FREMESTROFF**

Secrétariat 10, Rue Principale 57660 LEYVILLER
Tel 03.87.01.84.69
Fax 03.87.01.89.51
E-mail : seh57@wanadoo.fr

Nos horaires d'ouverture sont :
LUNDI et VENDREDI : 09h-11h
MARDI ET JEUDI : 14h-16h
FERMETURE HEBDOMADAIRE LE MERCREDI

Message :

Tout déménagement est à nous signaler par le biais d'un imprimé "Transfert du Contrat EAU" qui vous sera transmis sur simple demande.

Toute réclamation relative à l'Assainissement est à formuler auprès des Services compétents suivants :
* CASAS de Morhange : 03-87-86-48-40
* SIA Léning-Francaltroff : 03-87-01-67-36
* SIA Insming-Nelling : 03-87-01-60-04

Note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, téléchargeable : www.eau-rhin-meuse.fr

MODALITES DE PAIEMENT DE LA FACTURE :
Voir détails au verso de la facture

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE

Référence à rappeler : N° du contrat : **82000121**
Occupant : **MR HIVERT DANY**

Adresse du lieu desservi : **126 BIS GRAND' RUE
HAUT
57660 BIDING**

**MR HIVERT DANY
126 BIS GRAND RUE
57660 BIDING**

Facture réelle n° 2020-EA-00-8183 du 12/10/2020

Eau et Assainissement

2ème Quadrimestre 2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : **0,00463 €**

62 m³

Abonnement
Consommation

Montants
16,25
290,40

Total de la facture

306,65

Montant total à payer avant le 26/10/2020

306,65 €

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement

pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

**MR HIVERT DANY
126 BIS GRAND RUE
57660 BIDING**

Émetteur : SEHF
Références : EAU N° rôle Eau : 5
Établissement : N° rôle Asst : 5
N° codique : 057109 Nature du rôle : 01
N° contrat : 82000121
N° facture : 8183
Exercice : 2020/3
Date facture : 12/10/2020
Montant : 306,65 euros

à retourner à l'adresse ci-dessous

**TRESORERIE DE
GROSTENQUIN-MORHANGE
14 RUE DES EGLANTIERS
57660 GROSTENQUIN**

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Facture réelle n° 2020-EA-00-8183 du 12/10/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
82010261	268067	15/20/2	07/09/2020	1069			1131	62
Consommation totale relevée								62

Consommation facturée (m3)	62
-----------------------------------	-----------

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur		4 mois		3,85000	15,40	0,85 (5,50%)	16,25
Eau	1 à 62	62 m3		1,30000	80,60	4,43 (5,50%)	85,03
Collecte des eaux usées							
Assainissement Biding	1 à 62	62 m3		2,35000	145,70	14,57 (10,00%)	160,27
Organismes publics							
Redevance Prélèvement sur la ressource en Eau	1 à 62	62 m3		0,09650	5,98	0,33 (5,50%)	6,31
Pollution Biding	1 à 62	62 m3		0,35000	21,70	1,19 (5,50%)	22,89
Modernisation réseaux Biding	1 à 62	62 m3		0,23300	14,45	1,45 (10,00%)	15,90
Total de votre facture					283,83	22,82	306,65
Montant total à payer					283,83	22,82	306,65

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

Eau	C'est la facturation de l'eau par mètre cube (consommation réelle ou estimée)
Abonnement	Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier. <u>Seules ces deux premières rubriques restent dans le budget du Syndicat des Eaux.</u>
Assainissement	Redevance définie soit par la Commune, soit par le Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre commune (SIA ou CCCM). Elle est basée sur le volume d'eau facturé ou forfaitaire. <u>Cette redevance est collectée par le Syndicat des Eaux et reversée à ces collectivités.</u>
Redevance Prélèvement	Proportionnelle au volume d'eau facturé
Redevance Pollution	Proportionnelle au volume d'eau facturé
Redevance Modernisation réseau	Proportionnelle au volume d'eau soumis à la redevance Assainissement
<u>Ces 3 redevances sont collectées par le Syndicat des Eaux et reversées à l'Agence de L'Eau Rhin-Meuse (Organisme Public).</u>	

Paiement de la facture

- Par Carte Bancaire : se connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr
Uniquement jusqu'à la date limite de paiement et saisir les informations suivantes :
 - Identifiant collectivité : 6218
 - Facture n° : situé au recto de la facture : exemple : 2021-EA-00-XXXX
- Par Chèque bancaire ou postal :
Etabli à l'ordre du Trésor Public, et à envoyer au :
Trésor Public 14 Rue des Eglantiers_ 57660 GROSTENQUIN (joindre le talon de paiement)
- Par Virement TRESORERIE GROSTENQUIN-MORHANGE :
IBAN : FR27 3000 1005 29G5 7400 0000 068 BIC : BDFEFRPPCCT
- Par Mandat de prélèvement SEPA (si vous avez opté pour ce système de paiement).
Dans ce cas, apparaît sur le recto de la facture la mention "Somme prélevée le "

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE



Référence à
rappeler

N° du contrat : 07641 Mot de passe : U6eugK
Occupant : MORHANGE HOTEL DE VILLE

Adresse du lieu
desservi :

RUE DE L'EGLISE
ECOLE MATERNELLE JEANNE D ARC
57340 MORHANGE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE
RODALBE ET ENVIRONS
12 rue Castelnau
57340 MORHANGE
Tél: 03 87 05 61 00 - Fax: 03 87 05 61 01
e-mail: siere@siere.fr

MORHANGE HOTEL DE VILLE
PLACE BEROT
57340 MORHANGE

N° SIRET : 255 700 197 00023
N° TVA : FR622 55700197
Les bureaux sont ouverts du:
Lundi au Vendredi de 9 h 00 à 11 h 00 et de 14 h 00 à
16 h 00
Permanence technique: 06 80 75 46 31
Réclamation facturation: 03 87 05 61 03

Message :

Tout abonné est vivement engagé à protéger son
compteur contre le gel et à surveiller régulièrement sa
consommation.

Un goutte à goutte = 4 litres par heure soit 35 m³ par an.
Un filet d'eau (chasse d'eau) = 16 litres par heure soit
140 m³ par an.

En cas de départ, n'omettez pas de faire résilier votre
abonnement. Tant que le service des Eaux n'est pas
Informé d'une demande de résiliation, le titulaire du
contrat d'abonnement est redevable des frais
d'abonnement et de consommation de l'installation
concernée.

Facture Réelle n° 9694OMEGA18 du 13/06/2018

Eau et Assainissement

Abonnement du 01/01/2018 au 30/04/2018

Consommation du 10/01/2018 au 04/05/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

110 m³

Prix TTC du litre d'eau : 0,00461 €

	Montants
Abonnement	12,66
Consommation	507,62

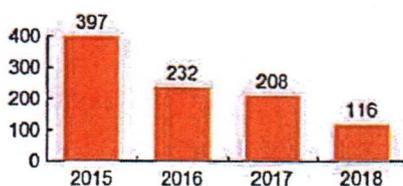
Total de la facture

520,28

Montant total à payer à réception de facture

520,28 €

Historique de consommation



En espèces (dans la limite
de 300€) ou en carte
bancaire, muni du présent
avis, auprès d'un buraliste
ou partenaire agréé
(Liste consultable sur le
site
[https://www.lmpots.gouv.fr/
portail/paiement-de-
proximite](https://www.lmpots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))

**TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso de la facture**

Emetteur : siere

Références : EAU Rôle Eau n° 88, Titre Eau n° 209

Etablissement : 48 Rôle Asst n° 88

N° codique : 057109 Nature du rôle : 01

N° contrat : 07641

N° facture : 9694

Exercice : 2018/FR2

Date facture : 13/06/2018

Montant : 520,28 euros

à retourner à l'adresse ci-dessous

MORHANGE HOTEL DE VILLE
PLACE BEROT
57340 MORHANGE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
14 RUE DES EGLANTIERES
57660 GROSTENQUIN

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER



Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE

Facture Réelle n° 9694OMEGA18 du 13/06/2018

Point de consommation	N° série compteur	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
775	A14FA586280	04/05/2018	931			1041	110
Consommation totale relevée							110

Consommation facturée (m3) **110**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement EAU		4 mois	3,00000	12,00	0,66 (5,50%)	12,66
Consommation EAU	1 à 110	110 m3	1,26000	138,60	7,62 (5,50%)	146,22
Prélèvement Ressources en Eau		110 m3	0,07100	7,81	0,43 (5,50%)	8,24
Collecte des eaux usées						
Consommation Assainissement		110 m3	2,35000	258,50	25,85 (10,00%)	284,35
Organismes publics						
Lutte contre la Pollution		110 m3	0,35000	38,50	2,12 (5,50%)	40,62
Modernisation des Réseaux de Collecte		110 m3	0,23300	25,63	2,56 (10,00%)	28,19
Total de votre facture				481,04	39,24	520,28
Montant total à payer				481,04	39,24	520,28

MODALITES DE REGLEMENT :

1° par internet : en se connectant sur www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes :

- Identifiant collectivité : 5620

- Référence : 2018-EA-00-9694

2° par prélèvement automatique, (si vous avez opté pour ce système de paiement)

3° en numéraire. Se présenter en BUREAU DE TABAC A MORHANGE OU GROSTENQUIN

4° par virement sur le compte BDF : IBAN N° FR27 3000 1005 29G5 7400 0000 068 _ BIC : BDFEFRPPCT

5° par chèque bancaire ou postal. Dans ce cas établir le chèque au nom du Trésor Public et l'envoyer à CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 14 RUE DES EGLANTIERES 57660 GROSTENQUIN (joindre obligatoirement le talon de référence).

Le non-paiement de la facture entrainera la fermeture du branchement et sa réouverture ne sera effectuée qu'après paiement d'un droit fixé par délibération.

Pour toute réclamation ou modification concernant l'identité des redevables, s'adresser exclusivement au SIERE. tél : 03.87.05.61.03 ,
Pour tout renseignement concernant le règlement, s'adresser exclusivement à la trésorerie de GROSTENQUIN , tél : 03 87 01 70 05 .

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE



Référence à
rappeler

N° du contrat : 12681 Mot de passe : yUHJ8P
Occupant : COMMUNE DE BARONVILLE

Adresse du lieu
desservi :

RUE DES ECOLES
SALLE POLYVALENTE
57340 BARONVILLE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE
RODALBE ET ENVIRONS
12 rue Castelnau
57340 MORHANGE
Tél: 03 87 05 61 00 - Fax: 03 87 05 61 01
e-mail: siere@siere.fr

COMMUNE DE BARONVILLE
MAIRIE
20 RUE PRINCIPALE
57340 BARONVILLE

N°SIRET : 255 700 197 00023
N°TVA :FR622 55700197
Les bureaux sont ouverts du:
Lundi au Vendredi de 9 h 00 à 11 h 00 et de 14 h 00 à
16 h 00
Permanence technique: 06 80 75 46 31
Réclamation facturation: 03 87 05 61 03

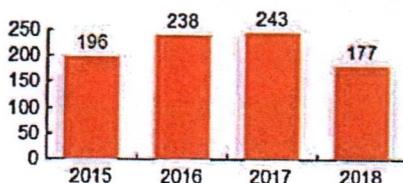
Message :

Tout abonné est vivement engagé à protéger son
compteur contre le gel et à surveiller régulièrement sa
consommation.

Un goutte à goutte = 4 litres par heure soit 35 m3 par an.
Un filet d'eau (chasse d'eau) = 16 litres par heure soit
140 m3 par an.

En cas de départ, n'omettez pas de faire résilier votre
abonnement. Tant que le service des Eaux n'est pas
informé d'une demande de résiliation, le titulaire du
contrat d'abonnement est redevable des frais
d'abonnement et de consommation de l'installation
concernée.

Historique de consommation



Facture Réelle n° 2018-EA-00-12736 du 01/10/2018

Eau et Assainissement

Abonnement du 01/05/2018 au 31/08/2018

Consommation du 16/05/2018 au 03/09/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 90 m³
Prix TTC du litre d'eau : 0,00461 €

	Montants
Abonnement	33,76
Consommation	415,33

Total de la facture 449,09

Montant total à payer à réception de facture 449,09 €

En espèces (dans la limite
de 300€) ou en carte
bancaire, muni du présent
avis, auprès d'un buraliste
ou partenaire agréé
(Liste consultable sur le
site
[https://www.impots.gouv.fr/
portail/paiement-de-
proximité](https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))

**TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso de la facture**

Emetteur : siere
Références : EAU Rôle Eau n° 12703, Titre Eau n° 316
Etablissement : 48 Rôle Asst n° 12703
N° codique : 057109 Nature du rôle : 01
N° contrat : 12681
N° facture : 12736
Exercice : 2018/R
Date facture : 01/10/2018
Montant : 449,09 euros

COMMUNE DE BARONVILLE
MAIRIE
20 RUE PRINCIPALE
57340 BARONVILLE

à retourner à l'adresse ci-dessous

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
14 RUE DES EGLANTIERS
57660 GROSTENQUIN

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER



Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE

Facture Réelle n° 2018-EA-00-12736 du 01/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
2148	A12PB203909	03/09/2018	895			985	90
Consommation totale relevée							90

Consommation facturée (m3)

90

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement EAU		4 mois	8,00000	32,00	1,76 (5,50%)	33,76
Consommation EAU	1 à 90	90 m3	1,26000	113,40	6,24 (5,50%)	119,64
Prélèvement Ressources en Eau		90 m3	0,07100	6,39	0,35 (5,50%)	6,74
Collecte des eaux usées						
Consommation Assainissement		90 m3	2,35000	211,50	21,15 (10,00%)	232,65
Organismes publics						
Lutte contre la Pollution		90 m3	0,35000	31,50	1,73 (5,50%)	33,23
Modernisation des Réseaux de Collecte		90 m3	0,23300	20,97	2,10 (10,00%)	23,07
Total de votre facture				415,76	33,33	449,09
Montant total à payer				415,76	33,33	449,09

MODALITES DE REGLEMENT :

1° par Internet : en se connectant sur www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes :

- Identifiant collectivité : 5620

- Référence : 2018-EA-00-12736

2° par prélèvement automatique, (si vous avez opté pour ce système de paiement)

3° en numéraire. Se présenter en BUREAU DE TABAC A MORHANGE OU GROSTENQUIN

4° par virement sur le compte BDF : IBAN N° FR27 3000 1005 29G5 7400 0000 068 _ BIC : BDFEFRPPCT

5° par chèque bancaire ou postal. Dans ce cas établir le chèque au nom du Trésor Public et l'envoyer à CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 14 RUE DES EGLANTIERS 57660 GROSTENQUIN (joindre obligatoirement le talon de référence).

Le non-paiement de la facture entrainera la fermeture du branchement et sa réouverture ne sera effectuée qu'après paiement d'un droit fixé par délibération.

Pour toute réclamation ou modification concernant l'identité des redevables, s'adresser exclusivement au SIERE. tél : 03.87.05.61.03 ,

Pour tout renseignement concernant le règlement, s'adresser exclusivement à la trésorerie de GROSTENQUIN , tél : 03 87 01 70 05 .



Référence à N° du contrat : 11918 Mot de passe : HhJ96T
rappeler Occupant : MME CATTANI OGER ANNE

Adresse du lieu 22 RUE ALPHONSE GROSSE
desservi : 57340 RACRANGE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE
RODALBE ET ENVIRONS
12 rue Castelnau
57340 MORHANGE
Tél: 03 87 05 61 00 - Fax: 03 87 05 61 01
e-mail: siere@siere.fr

MME CATTANI OGER ANNE
22 RUE ALPHONSE GROSSE
57340 RACRANGE

N°SIRET : 255 700 197 00023
N°TVA :FR622 55700197
Les bureaux sont ouverts du:
Lundi au Vendredi de 9 h 00 à 11 h 00 et de 14 h 00 à
16 h 00
Permanence technique: 06 80 75 46 31
Réclamation facturation: 03 87 05 61 03

Message :

Tout abonné est vivement engagé à protéger son
compteur contre le gel et à surveiller régulièrement sa
consommation.

Un goutte à goutte = 4 litres par heure soit 35 m3 par an.
Un filet d'eau (chasse d'eau) = 16 litres par heure soit
140 m3 par an.

En cas de départ, n'omettez pas de faire résilier votre
abonnement. Tant que le service des Eaux n'est pas
informé d'une demande de résiliation, le titulaire du
contrat d'abonnement est redevable des frais
d'abonnement et de consommation de l'installation
concernée.

Facture Réelle n° 2018-EA-00-12701 du 01/10/2018

Eau et Assainissement

Abonnement du 01/05/2018 au 31/08/2018

Consommation du 15/05/2018 au 05/09/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

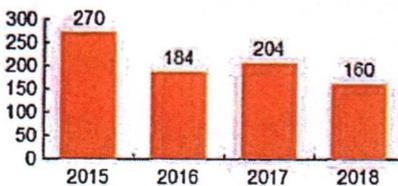
Vous consommation d'eau 100 m³
Prix TTC du litre d'eau : 0,00461 €

	Montants
Abonnement	12,66
Consommation	461,48

Total de la facture 474,14

Somme prélevée le 09/11/2018 474,14 €

Historique de consommation



Le montant sera prélevé sur le compte 10278 05432 00020256701 74 -
Domiciliation : CCM MORHANGE - Titulaire : CATTANI OGER ANNE

Emetteur : siere

Exercice : 2018/R

N° facture : 12701

Montant : 474,14 euros

Prélevé sur le compte 10278 05432 00020256701 74

Domiciliation : CCM MORHANGE

Date de prélèvement : 09/11/2018

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : FR20ZZZ443716

RUM : FR20ZZZ443716-11918-00948

BIC : CMCIFR2A

IBAN : FR7610278054320002025670174

MME CATTANI OGER ANNE
22 RUE ALPHONSE GROSSE
57340 RACRANGE



Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE

Facture Réelle n° 2018-EA-00-12701 du 01/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
61	J16TA429392	05/09/2018	288			388	100
Consommation totale relevée							100

Consommation facturée (m3) **100**

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement EAU		4 mois	3,00000	12,00	0,66 (5,50%)	12,66
Consommation EAU	1 à 100	100 m3	1,26000	126,00	6,93 (5,50%)	132,93
Prélèvement Ressources en Eau		100 m3	0,07100	7,10	0,39 (5,50%)	7,49
Collecte des eaux usées						
Consommation Assainissement		100 m3	2,35000	235,00	23,50 (10,00%)	258,50
Organismes publics						
Lutte contre la Pollution		100 m3	0,35000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Modernisation des Réseaux de Collecte		100 m3	0,23300	23,30	2,33 (10,00%)	25,63
Total de votre facture				438,40	35,74	474,14
Montant total à payer				438,40	35,74	474,14

MODALITES DE REGLEMENT :

1° par Internet : en se connectant sur www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes :

- Identifiant collectivité : 5620
- Référence : 2018-EA-00-12701

2° par prélèvement automatique, (si vous avez opté pour ce système de paiement)

3° en numéraire . Se présenter en BUREAU DE TABAC A MORHANGE OU GROSTENQUIN

4° par virement sur le compte BDF : IBAN N° FR27 3000 1005 29G5 7400 0000 068 _ BIC : BDFEFRPPCCT

5° par chèque bancaire ou postal. Dans ce cas établir le chèque au nom du Trésor Public et l'envoyer à CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 14 RUE DES EGLANTIERES 57660 GROSTENQUIN (joindre obligatoirement le talon de référence).

Le non-paiement de la facture entrainera la fermeture du branchement et sa réouverture ne sera effectuée qu'après paiement d'un droit fixé par délibération.

Pour toute réclamation ou modification concernant l'identité des redevables, s'adresser exclusivement au SIERE. tél : 03.87.05.61.03 ,
Pour tout renseignement concernant le règlement, s'adresser exclusivement à la trésorerie de GROSTENQUIN , tél : 03 87 01 70 05 .

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLO

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE



Référence à
rappeler

N° du contrat : 00586 Mot de passe : 8Y88Mk
Occupant : GROSTENQUIN COMMUNE

Adresse du lieu
desservi :

RUE DE LINSTROFF
MAIRIE FOYER
57660 GROSTENQUIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE
RODALBE ET ENVIRONS
12 rue Castelnaud
57340 MORHANGE
Tél: 03 87 05 61 00 - Fax: 03 87 05 61 01
e-mail: siere@siere.fr

GROSTENQUIN COMMUNE
MAIRIE
56 RUE NATIONALE
57660 GROSTENQUIN

N°SIRET : 255 700 197 00023
N°TVA :FR622 55700197
Les bureaux sont ouverts du:
Lundi au Vendredi de 9 h 00 à 11 h 00 et de 14 h 00 à
16 h 00
Permanence technique: 06 80 75 46 31
Réclamation facturation: 03 87 05 61 03

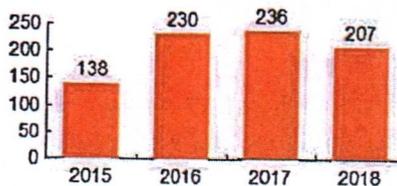
Message :

Tout abonné est vivement engagé à protéger son
compteur contre le gel et à surveiller régulièrement sa
consommation.

Un goutte à goutte = 4 litres par heure soit 35 m³ par an.
Un filet d'eau (chasse d'eau) = 16 litres par heure soit
140 m³ par an.

En cas de départ, n'omettez pas de faire résilier votre
abonnement. Tant que le service des Eaux n'est pas
informé d'une demande de résiliation, le titulaire du
contrat d'abonnement est redevable des frais
d'abonnement et de consommation de l'installation
concernée.

Historique de consommation



Facture Réelle n° 2018-EA-00-12899 du 01/10/2018

Eau et Assainissement

Abonnement du 01/05/2018 au 31/08/2018

Consommation du 14/05/2018 au 03/09/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

107 m³

Prix TTC du litre d'eau : 0,00461 €

Abonnement
Consommation

Montants
12,66
493,79

Total de la facture

506,45

Montant total à payer à réception de facture

506,45 €

En espèces (dans la limite
de 300€) ou en carte
bancaire, muni du présent
avis, auprès d'un buraliste
ou partenaire agréé
(Liste consultable sur le
site
[https://www.impots.gouv.fr/
portail/paiement-de-
proximité](https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))

**TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso de la facture**

Emetteur : siere

Références : EAU Rôle Eau n° 12703, Titre Eau n° 316
Etablissement : 48 Rôle Asst n° 12703
N° codique : 057109 Nature du rôle : 01
N° contrat : 00586
N° facture : 12899
Exercice : 2018/R
Date facture : 01/10/2018
Montant : 506,45 euros

GROSTENQUIN COMMUNE
MAIRIE
56 RUE NATIONALE
57660 GROSTENQUIN

à retourner à l'adresse ci-dessous

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
14 RUE DES EGLANTIERS
57660 GROSTENQUIN

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER



Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE

Facture Réelle n° 2018-EA-00-12899 du 01/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
170	07033424	03/09/2018	1628			1735	107
Consommation totale relevée							107

Consommation facturée (m3)

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement EAU		4 mois	3,00000	12,00	0,66 (5,50%)	12,66
Consommation EAU	1 à 107	107 m3	1,26000	134,82	7,42 (5,50%)	142,24
Prélèvement Ressources en Eau		107 m3	0,07100	7,60	0,42 (5,50%)	8,02
Collecte des eaux usées						
Consommation Assainissement		107 m3	2,35000	251,45	25,15 (10,00%)	276,60
Organismes publics						
Lutte contre la Pollution		107 m3	0,35000	37,45	2,06 (5,50%)	39,51
Modernisation des Réseaux de Collecte		107 m3	0,23300	24,93	2,49 (10,00%)	27,42
Total de votre facture				468,25	38,20	506,45
Montant total à payer				468,25	38,20	506,45

MODALITES DE REGLEMENT :

1° par internet : en se connectant sur www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes :

- Identifiant collectivité : 5620
- Référence : 2018-EA-00-12899

2° par prélèvement automatique, (si vous avez opté pour ce système de paiement)

3° en numéraire. Se présenter en BUREAU DE TABAC A MORHANGE OU GROSTENQUIN

4° par virement sur le compte BDF : IBAN N° FR27 3000 1005 29G5 7400 0000 068 _ BIC : BDFEFRPPCCT

5° par chèque bancaire ou postal. Dans ce cas établir le chèque au nom du Trésor Public et l'envoyer à CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 14 RUE DES EGLANTIERS 57660 GROSTENQUIN (joindre obligatoirement le talon de référence).

Le non-paiement de la facture entrainera la fermeture du branchement et sa réouverture ne sera effectuée qu'après paiement d'un droit fixé par délibération.

Pour toute réclamation ou modification concernant l'identité des redevables, s'adresser exclusivement au SIERE. tél : 03.87.05.61.03 ,
Pour tout renseignement concernant le règlement, s'adresser exclusivement à la trésorerie de GROSTENQUIN , tél : 03 87 01 70 05 .



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2021-EA-00-XXXXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP1 : voir ci-dessus pour les démarches.

Historique de consommation

Relève du 27/05/2020 de 53 m3
Relève du 08/02/2020 de 53 m3
Relève du 26/09/2019 de 52 m3
Relève du 28/05/2019 de 54 m3
Relève du 11/02/2019 de 49 m3
Relève du 26/09/2018 de 53 m3
Relève du 29/05/2018 de 52 m3
Relève du 31/01/2018 de 54 m3
Relève du 23/09/2017 de 48 m3

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE

Référence à
rappeler

Identifiant
Occupant :

Mot de Passe

Adresse du
lieu desservi :

DUPLICATA
57380 GUESSLING HEMERING

Destinataire de la facture

57380 GUESSLING HEMERING

Facture n° 2020-EA-00-2099000033793 du 16/07/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 08/02/2020 au 27/05/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

53 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00457 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
137,01
89,96
37,63

Total de la facture

264,60

Somme prélevée le 17/08/2020

264,60 €

DUPLICATA

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2020/2

N° facture : 2099000033793 K

57380 GUESSLING HEMERING

Montant : 264,60 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 17/08/2020

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM

BIC :

IBAN :

DUPLICATA

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE

Facture n° 2020-EA-00-2099000033793 du 16/07/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
275050440	A08MU004646S	15 mm	27/05/2020	R	1661			1714	53
Consommation totale relevée									53

Consommation facturée (m3) 53

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 123 j	123 jours		0,17358	21,35	1,17 (5,50%)	22,52
Eau	1 à 20	20 m3		1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 53	33 m3		1,24000	40,92	2,25 (5,50%)	43,17
Collecte des eaux usées							
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 53	53 m3		2,35000	124,55	12,46 (10,00%)	137,01
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 53	53 m3		0,35000	18,55	1,02 (5,50%)	19,57
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 53	53 m3		0,08000	4,24	0,23 (5,50%)	4,47
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 53	53 m3		0,23300	12,35	1,24 (10,00%)	13,59
Total de votre facture					244,96	19,64	264,60
Montant total à payer					244,96	19,64	264,60

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1057105@dgfp.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2021-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance Assainissement reversée à :

Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

10/12, Rue du Gal de Gaulle

57500 SAINT-AVOLD

Historique de consommation

Relève du 07/02/2020 de 66 m3

Relève du 24/09/2019 de 58 m3

Relève du 28/05/2019 de 53 m3

Relève du 08/02/2019 de 41 m3

Relève du 08/11/2018 de 4 m3

Relève du 28/05/2018 de 37 m3

Relève du 29/01/2018 de 68 m3

Relève du 25/09/2017 de 42 m3

Relève du 29/05/2017 de 52 m3

Référence à rappeler Identifiant : — Mot de Passe :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57660 LELLING

Destinataire de la facture

57660 LELLING

Facture n° 2020-EA-00-2039000013349 du 16/03/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 24/09/2019 au 07/02/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture **Détail au verso**

Vous consommation d'eau **66 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00457 €

	Montants
Collecte des eaux usées	170,61
Distribution de l'eau	106,61
Organismes Publics	46,86

Total de la facture **324,08**

Somme prélevée le 16/04/2020 **324,08 €**

Le montant sera n°rélevé sur le comote

Domiciliation : D - Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2020/1

N° facture : 2039000013349 D

Montant : 324,08 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 16/04/2020

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM :

BIC :

IBAN :

57660 LELLING

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE

Facture n° 2020-EA-00-2039000013349 du 16/03/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
389010710	C18FA649003	15 mm	07/02/2020	R	152			218	66
Consommation totale relevée									66

Consommation facturée (m3) 66

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 121 j	121 jours		0,17358	21,00	1,16 (5,50%)	22,16
Eau	1 à 20	20 m3		1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 66	46 m3		1,24000	57,04	3,14 (5,50%)	60,18
Collecte des eaux usées							
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 66	66 m3		2,35000	155,10	15,51 (10,00%)	170,61
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 66	66 m3		0,35000	23,10	1,27 (5,50%)	24,37
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 66	66 m3		0,08000	5,28	0,29 (5,50%)	5,57
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 66	66 m3		0,23300	15,38	1,54 (10,00%)	16,92
Total de votre facture					299,90	24,18	324,08
Montant total à payer					299,90	24,18	324,08

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en texte des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 60 47 00, courriel t057105@d.fip.finances.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE

ETAT DE LA DETTE

L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE VOUS INFORME



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

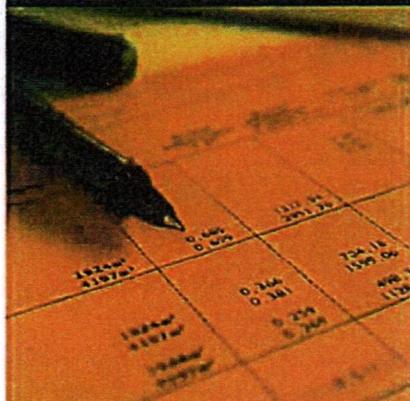
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE**

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

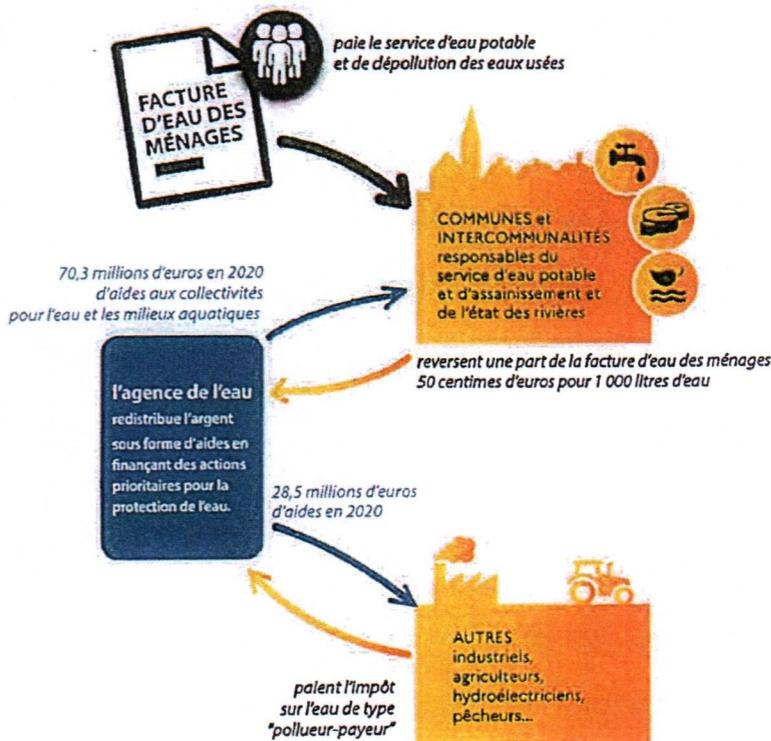
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse est de 3,98 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense annuelle de 478 euros, soit une mensualité légèrement inférieure à 40 euros en moyenne (estimation Rhin-Meuse d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 21 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 158,7 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



LES CONTRATS DE TERRITOIRE "EAU ET CLIMAT"

5 nouveaux contrats ont été entérinés en 2020. Nouvel outil de contractualisation proposé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis une année, le contrat de territoire "Eau et Climat" est un trait d'union entre les priorités de l'établissement et celles des EPCI cibles. Il intègre une logique de dépassement grâce à l'approche proposée à 360°. Les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique figurent en bonne place.

EAU ET QUARTIERS, UN ENJEU SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

En lançant le 1^{er} concours "eau et quartiers prioritaires de la politique de la ville" destiné à accompagner des projets de requalification urbaine, **l'agence de l'eau Rhin-Meuse a récompensé 12 lauréats.** 60% des projets ont proposé des aménagements urbains (désimperméabilisation, gestion intégrée des eaux pluviales, jardins partagés, agriculture urbaine/périurbaine) et 1/3 d'actions d'animation. L'agence de l'eau Rhin-Meuse **a alloué une enveloppe de 2 M€ aux bénéficiaires.**

En ciblant les quartiers prioritaires, l'agence de l'eau a démontré que "la nature en ville" peut être déclinée partout et permettre une reconnexion avec la ville ; **le tout en favorisant le lien social et les actions de sensibilisation et d'information.**

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après plus de 18 mois d'élaboration, **le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, en octobre 2020, le projet de plan de gestion des eaux 2022-2027.**

Ce plan fait autorité en matière de mise en œuvre de la politique de l'eau et porte l'engagement juridique de la France au regard de la Directive cadre européenne sur l'eau.

Avant son adoption définitive, **le projet de plan de gestion est soumis aux citoyens, aux acteurs locaux et internationaux depuis le 1^{er} mars 2021.**



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



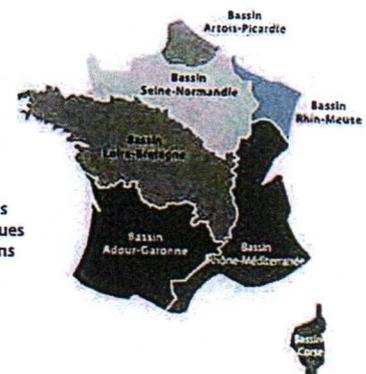
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Donnez votre avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

les inondations et le milieu marin

L'eau


PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHIN-MEUSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


COMITÉ
DE BASSIN
RHIN-MEUSE

EN IMMERSION
L'eau à quelque chose à vous dire...

Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le 12/10/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20211008-CC_20210927_19-DE

Communauté d'Agglomération
Saint-Avoid Synergie



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (SPANC) 2020



Bérig-Vintrange, Brulange, Destry,
Gréning, Petit-Tenquin

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non-collectif, prévu par le Code général des Collectivités Territoriales (Art L2224-5) a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement du service.